



Verbatim de la réunion publique « Une mine à Échassières ? »

26 mars 2024 - Échassières



PROJET DE MINE
DE LITHIUM
DANS L'ALLIER

ORGANISÉ PAR



DÉBAT PUBLIC

« Projet de mine de lithium dans l'Allier »

Compte-rendu intégral

Mardi 26 mars 2024

SALLE/ADRESSE : Centre Socioculturel Daniele Chammartin
Le Bourg – 03339 Échassières

PARTICIPANTS : 210 participants dans la salle

DÉBUT > FIN : 18 h06 à 21 h

Commission particulière du débat public (CPDP) :

M.	David CHEVALLIER	CPDP
M.	Nicolas LE MÉHAUTÉ	CPDP
Mme	Dominique SIMON	CPDP

Intervenants :

M.	Frédéric DALAIGRE	Mairie d'Échassières
M.	Christopher HEYMANN	Imerys
M.	Fabrice FRÉBOURG	Imerys
Mme	Sandrine PÉRAUD-DÉGEZ	Imerys
M.	Grégoire JEAN	Imerys
Mme	Daniela LIEBETEGGER	Imerys
M.	Julien FONTAINE	RTE
M.	Jean-Laurent SAGE	RTE
M.	Lionel LABELLE	DREAL

M.	Patrick d'HUGUES	BRGM (Bureau de recherche géologique et minière)
M.	Éric GLOAGUEN	BRGM (Bureau de recherche géologique et minière)
Mme	Estelle COURNEZ	CEN Allier (Conservatoire des espaces naturels)

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Bonsoir à tous, bonsoir aux personnes qui sont présentes dans cette salle. Bonsoir aussi à ceux qui sont dans la salle d'à côté, puisqu'on a eu une forte affluence, on a donc dû ouvrir une deuxième salle. Je le dis tout de suite, on est désolé pour eux, cela va être un peu moins interactif, puisqu'ils sont dans une salle à côté. Néanmoins, Dominique est présente dans la salle et recueillera les questions et les avis qu'ils peuvent avoir. Et dans la mesure du possible, on essaiera de se faire l'écho de cette deuxième salle. Bonsoir également aux personnes qui sont sur YouTube, qui, eux, ont encore moins de possibilités de s'exprimer, mais pourront le faire par le biais de la plateforme tout au long de la soirée et par la suite.

Je passe tout de suite la parole au maire d'Échassières, M. DALAIGRE.

M. Frédéric DALAIGRE, maire d'Échassières

Bonsoir à toutes et tous. Je suis ravi de vous accueillir aussi nombreux ce soir pour ce débat sur le projet de mines de lithium à Échassières. Cela fait plaisir de voir du monde dans la salle. On a l'habitude de voir beaucoup de monde, mais pour des activités festives. Donc moi, à côté de cela, je vous invite à revenir à Échassières, parce que l'on a un programme toujours chargé en activités festives, venir dans nos commerces également, parce qu'il y a des gens que l'on ne voit pas souvent dans nos commerces. Je vous souhaite un bon débat et je souhaite qu'il se passe dans la courtoisie et la bienveillance. Voilà, Messieurs, Dames, bonne soirée à vous.

Applaudissements

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous donner quelques éléments sur ce débat public. Merci d'insister sur cette question de la courtoisie et de la bienveillance. C'est effectivement toujours mieux quand ça se passe comme ça dans un débat public.

Le débat public est organisé par la Commission nationale du débat public, qui est une autorité administrative indépendante qui a maintenant 25 ans d'existence et qui vise à faire vivre ce droit à l'information et à la participation, qui est un droit reconnu dans la Constitution, comme vous le voyez sur le diaporama, sur l'article 7.

Les principes qu'on met en œuvre sur la CNDP – je ne vais pas vous faire un cours sur la CNDP –, il y a six principes d'indépendance, de neutralité, de transparence, d'argumentation, d'égalité de traitement et d'inclusion. On change à chaque réunion d'explication de principes. Là, j'ai envie de parler, par exemple, de l'égalité de traitement : toutes les paroles ont la même valeur dans un débat public. C'est important de le mettre en avant. La question de l'argumentation aussi, on n'est pas là pour faire un sondage sur un projet, on est là pour écouter une argumentation, c'est-à-dire que l'on va écouter à partir du moment où vous nous dites « parce que ». C'est ça qui va être important dans le cadre du débat public. Et c'est ça que l'on va écouter, synthétiser, notamment dans le cadre du compte-rendu que l'on rendra à la fin de ce débat public.

Je vous rappelle que le débat public a commencé le 11 mars, qu'il se termine le 7 juillet. Il y a 16 rendez-vous qui sont proposés, beaucoup dans l'Allier, bien sûr, mais aussi sur Internet. On a même quelques rendez-vous sur d'autres territoires, comme à Paris. Il y a également un répondeur téléphonique, il y a une plateforme Internet. Donc, il y a beaucoup d'éléments qui sont mis en œuvre pour pouvoir vous exprimer.

Le projet de ce soir, c'est le projet de mines de lithium à Échassières. À partir de l'identification de ce gisement sur le site de la commune où nous sommes, il y a tout un processus qui a été mis en œuvre avec la désignation d'une Commission particulière du débat public. Nous sommes cinq membres de cette commission particulière du débat public, aidés par un secrétariat général pour mettre en œuvre ce débat. On va passer à une petite vidéo de présentation du débat public.

Diffusion d'une vidéo

Peut-être que certains d'entre vous ont déjà vu la vidéo du débat, parce que vous êtes déjà venus à quelques réunions. Et peut-être qu'à force, vous allez vous fatiguer de la voir, mais en tout cas, c'est notre vidéo. Et justement, peut-être pour commencer, je voulais vous poser la question : qui a déjà fait des réunions du débat, donc les deux premières, celles à Moulins et à Gannat ? Levez la main. OK. C'est ce côté de la salle qui connaît déjà bien le débat. Autre question,

est-ce qu'il y a des personnes qui sont membres d'associations dans la salle, qui veulent se désigner ? OK, merci. Est-ce qu'il y a des salariés d'Imerys ? Ça devrait être le cas. Très bien. Qui est habitant d'Échassières ? Vous êtes plutôt regroupé de ce côté, très bien. Les élus ? Est-ce qu'il y a des élus ? Très bien.

À quoi va servir ce débat ? C'est la suite de la vidéo que l'on vous a présentée. Déjà, c'est un premier débat sur l'ouverture d'une mine en France métropolitaine. Cela fait des décennies qu'il n'y a pas eu une ouverture de mine en France. C'est la particularité de ce débat, de discuter de l'ouverture d'une première mine de lithium en France. Un projet qui est débattu au bon moment, puisque, quand on débat d'un projet dans le cadre de la Commission nationale du débat public, on est encore en opportunité du projet, c'est-à-dire que l'on questionne encore l'intérêt du projet lui-même. Il n'y a aucun dépôt d'autorisation qui a encore été fait. C'est vraiment l'intérêt de débattre à ce moment-là, puisque, comme vous l'avez vu dans la vidéo, ensuite, on rentre dans un processus administratif. Les questions ne sont plus les mêmes, et notamment la question de l'opportunité.

À la fin de cette séquence de débat, donc à partir du 7 juillet, la Commission particulière va se mettre au travail pendant deux mois pour rédiger le compte-rendu du débat, qu'elle remettra au mois de septembre. Et la maîtrise d'ouvrage, qui est composée d'Imerys et de RTE, qui sont présents ce soir, devra répondre sous trois mois. Et la Commission nationale du débat public dira ce qu'elle pense aussi de cette réponse. Voilà comment se passe le processus.

Au niveau des enjeux nationaux, comme cela a été évoqué, c'est des enjeux locaux, et on va beaucoup parler des enjeux locaux ce soir. On en parlera également demain à Saint-Bonnet et, le 4 avril, à Montluçon, qui sont les sites d'implantation du projet, potentiellement. Mais comme on l'a vu, il y a aussi des enjeux nationaux autour des besoins du lithium. Et des besoins du lithium, cela veut dire : à quoi sert ce lithium ? À quoi sert ce lithium dans la transition énergétique ? La question de la souveraineté énergétique qui est aussi posée. Puis, est-ce que l'on veut ouvrir de nouvelles mines en France, et quelles seraient les conditions que l'on se donne pour ouvrir de nouvelles mines en France ?

Ensuite, on aura les impacts : les impacts socio-économiques, les impacts environnementaux de ce projet en fonction des procédés qui seront envisagés et qui seront présentés par Imerys. On aborde bien sûr l'opportunité, ce que l'on appelle le scénario zéro, s'il ne se fait rien. Et on aborde les questions des alternatives, « Oui, mais » : on pourrait le faire, mais de telle manière, on pourrait le faire autrement, etc. Tout cela, c'est des sujets importants dans le cadre de ce débat public.

Je crois que l'on a une diapositive suivante sur les enjeux locaux. C'est les impacts des installations industrielles projetées sur chacun des trois sites, donc là, on est vraiment au cœur de ces questions-là, sur les réunions que l'on va avoir très prochainement. Mais ce ne sera pas non plus un hors sujet sur le temps suivant. Ce sera toujours le moment de poser ces questions des enjeux locaux. Quelles sont les conséquences écologiques ? Quelles sont les conséquences sanitaires ? On va beaucoup en débattre ce soir. Et puis, quelles retombées pour le territoire ? Quelles sont les retombées sociales, économiques ? Les questions d'aménagement du territoire, les questions de formation et d'emploi qui seront également abordées.

Le déroulé de la réunion. Peut-être déjà, vous préciser que, sur ces quatre mois, on est en train d'amorcer le débat public, donc on est sur une phase où l'on recueille déjà des avis, mais on recueille aussi beaucoup de questionnements. Des questionnements sur le débat lui-même, auxquels on répond par l'organisation que l'on a pu mettre en œuvre, et puis sur le projet. Et petit à petit, on va aller sur des réunions plus thématiques. À partir du mois d'avril, on aura des réunions sur les retombées locales, sur la transition énergétique, la souveraineté, sur l'impact environnemental. Puis, on aura une dernière séquence, plutôt vers la fin du débat public, où l'on sera plus sur de l'approfondissement. Après avoir recueilli un certain nombre d'avis, on commencera à faire un travail de synthèse, et on le retravaillera avec vous pour voir quels sont les éléments qui peuvent être encore enrichis.

L'autre élément, c'est diversifier les prises de parole. C'est vrai du côté des intervenants, c'est-à-dire que ce n'est pas simplement Imerys qui présente son projet, mais c'est aussi d'autres personnes qui viennent le présenter, d'autres experts, d'autres paroles. Et puis, c'est vrai du côté du public, c'est toujours une préoccupation que l'on a, du côté de la Commission nationale du débat public, de faire en sorte que le maximum de personnes qui sont intéressées à prendre la parole puisse le faire.

Nous avons prévu trois temps pour ce soir. Présentation des caractéristiques du projet. On est centrés ce soir sur Échassières. Vous aurez, par Imerys et par RTE, une présentation des caractéristiques et de l'opportunité du projet selon la maîtrise d'ouvrage. On a prévu un temps aussi de questions sur les impacts socio-économiques. Vous le verrez, on a récupéré des citations qui ont été faites sur d'autres réunions, en particulier la réunion de Gannat, où il y avait un travail sur table, avec des questions, avec des avis sur les impacts socio-économiques du projet. Donc, ce sera l'occasion : on partira de cela pour ensuite échanger au sein de la salle. Et puis, on travaillera ensuite un plus long moment sur les impacts environnementaux du projet. Pour commencer cette séquence, on aura une intervention de

Préserveons la forêt des Colettes et de Stop Mines 03, qui nous présenteront ce qu'ils ont à nous dire. Et ensuite, on passera sur un temps de questions-réponses. Et on s'arrêtera là, aux alentours de 21 h.

À ce stade, est-ce que cela vous convient ? Est-ce que vous avez des questions d'éclaircissements, des besoins de préciser des choses ? Non ? Prêt pour vous lancer dans le débat ? Oui.

Intervention hors micro

Ce soir, ce que l'on a prévu, c'est une prise de parole Préserveons la forêt des Colettes et Stop Mines 03. Après, bien sûr, vous pourrez intervenir. Et il est prévu d'autres temps d'intervention de cette même manière pour FNE à d'autres réunions.

Intervention hors micro

Vous pourrez poser des questions, toutes les questions que vous voulez, au moment des questions.

Intervention hors micro

Mais nous aussi, nous aimons bien les questions. Alors, ce soir, pour vous répondre, comme je vous le disais, dans la diversification des personnes qui peuvent répondre, la maîtrise d'ouvrage, donc Christopher HEYMANN, ici, est présent pour répondre et présenter le projet. Mais on a beaucoup de monde, comme vous l'avez vu tout à l'heure sur la séquence de levée de main, d'Imerys, qui peut apporter un éclairage plus précis. On a également deux personnes de RTE qui interviendront et qui présenteront leur partie. Du côté des services de l'État, on a M. HARDOUIN, de la DDT et M. LABELLE de la DREAL. On a le BRGM (Bureau de recherche géologique et minière), M. Patrick d'HUGUES et Éric GLOAGUEN. L'ONF, M. MÉTIER, vous êtes là. Et puis, le Conservatoire des espaces naturels, Estelle COURNEZ.

Voilà pour l'essentiel. Après, il y a peut-être d'autres personnes, notamment du côté des services de l'État, qui peuvent aussi prendre la parole et qui ne sont pas identifiées tout de suite, mais qui s'identifieront si besoin, en fonction des réponses. L'idée, c'est d'avoir la réponse la plus précise possible aux questions que vous vous posez.

On va passer à la présentation des caractéristiques et de l'opportunité du projet en commençant par Imerys. Allez-y.

M. Christopher HEYMANN, Imerys, Directeur des Kaolins de Beauvoir, Directeur du débat public pour le projet EMILI

Merci beaucoup. Bonsoir à toutes et à tous. Je m'appelle Christopher HEYMANN, je suis le directeur des Kaolins de Beauvoir, la carrière de Kaolin qui se situe sur Échassières et que beaucoup d'entre vous connaissent, et je suis également directeur du débat public pour le projet EMILI. Avec moi, il y a Grégoire JEAN, qui est donc Directeur recherche et développement pour le lithium chez Imerys, qui pourra m'accompagner dans la présentation notamment des aspects procédés.

On va commencer – désolé pour ceux qui étaient là au débat public d'avant – par une vidéo que vous avez déjà vue, mais qui est importante pour cadrer un peu le projet, rappeler le contexte et montrer les grandes étapes qui constituent le projet EMILI.

Diffusion d'une vidéo

M. Christopher HEYMANN, Imerys

Voilà pour les aspects généraux du projet EMILI. Maintenant, je vais faire une présentation qui va aller plus en détail sur le site d'Échassières, notamment sur la technique d'exploitation minière, mais également l'usine de concentration et un point également sur les impacts. Avant cela, on va regarder une vidéo avec un survol drone du site des Kaolins, pour que vous vous imprégniez un peu mieux du site. Je vais vous le décrire en même temps.

Là, on survole en direction sud avec un drone – c'est une vidéo qui a été prise il y a deux semaines – la carrière des Kaolins. On voit en blanc le granit de Beauvoir, qui est altéré en surface, qui donne le kaolin, j'y reviendrai. Et au-dessus, on ne voit pas très bien, c'est sombre, mais ce sont les micaschistes. Là, on remonte la carrière en partant du sud, en allant vers le nord. La carrière est là, Échassières est située derrière, et là, on a l'usine. C'est assez sombre, mais on voit un camion qui va aller chercher du kaolin. Des repérages géologiques sont faits avant pour atteindre la bonne qualité de kaolin, donc un kaolin très blanc destiné au marché de la porcelaine. Cela fait plus d'un siècle que cette exploitation existe.

Pour fournir nos clients qui vont fabriquer porcelaine et vaisselle, on récupère là le minerai, environ 120 000 tonnes par an, que l'on transporte jusqu'à notre usine, avec d'abord un process en eau qui va mettre le kaolin dans une pulpe, qui sera ensuite décantée dans ces bassins, ici. Là, c'est une étape importante, c'est notre filtre presse, où l'on va sortir les galettes de kaolin. Là, ce qu'on appelle le débâtissage. On fait tomber les galettes de kaolin. C'est ce type d'installation qu'il y aurait à Fontchambert pour sortir les galettes de mica.

L'autre installation, qui est intéressante et que l'on pourra retrouver également dans le projet EMILI, ce sont ces spirales qui permettent de récupérer les métaux lourds. Grâce à leur densité, on va former ensuite sur des tables à secousses, des bandes, comme cela, qui sont noires. C'est en fait les métaux lourds que l'on récupère. C'est notre concentré d'étain et de tantale qui est valorisé, environ 100 tonnes par an. Ici, on voit la vue générale de l'usine. Et ici, c'est le site qui est pressenti pour installer l'usine pilote – on pourra y revenir –, mais qui est une étape importante dans le projet EMILI, pour tester notamment la robustesse du process et en faire un centre de formation également. Donc, il y aura une galerie pilote dans la carrière, une usine pilote sur Échassières et une autre à La Loue.

Là, je vais revenir un peu aux fondamentaux. Sur la géologie, je pense que c'est important d'y passer un peu de temps. Là, on voit la commune d'Échassières, les Kaolins de Beauvoir. Qu'est-ce qu'il faut retenir de cette carte à gauche ? En fait, on a trois formations principales, on a les micaschistes qui entourent, c'est une très grande formation. Et au centre, on a un grand granit, un granit rose, que l'on appelle le granit des Colettes, et un granit blanc, ici, que l'on appelle le granit de Beauvoir. Ce sont deux granits qui se sont déposés en même temps, il y a environ 300 millions d'années, et qui étaient sous une large couche de roche avant.

Si l'on fait une coupe ici, on voit très bien le granit de Beauvoir, avec sa forme verticalisée, caractéristique, au sein des micaschistes. On voit ici le granit des Colettes. Dans le granit, si l'on veut simplifier, on va retrouver trois minéraux principaux : on a les quartz, de la silice, on a des mica et on a des feldspaths. Les feldspaths, ce sont eux qui vont s'altérer en surface. Cela a pris des millions d'années, mais c'est eux qui vont donner le kaolin. Plus on s'enfonce, moins cette altération est présente, et ensuite on rentre dans du granit sain, qui est assez peu fracturé.

Et donc le lithium, lui se trouve dans un des trois minéraux que j'ai cités, c'est le mica. C'est un mica particulier, et tout le process sera d'aller isoler ces micas, et ensuite de sortir le lithium.

Ensuite, une étape qui est évidemment importante dans un projet minier, c'est d'identifier la taille du gisement : déjà, sa forme, son emprise, mais également, ensuite, les teneurs. Les nombreux forages qui ont été réalisés sur Beauvoir depuis plusieurs années, on a plus de 30 000 mètres de sondage qui ont été réalisés, ce qui correspond à plus d'un million de données à analyser, parce qu'on ne va pas regarder que le lithium, on va regarder la lithologie, les altérations et les autres éléments chimiques. Et on arrive à faire une cartographie en trois dimensions, que l'on va appeler un bloc modèle, où l'on voit en rouge les zones à plus haute teneur, et en vert les zones un peu moins riches. Alors, cela reste tout de même riche. On est de toute façon sur une moyenne à 0,9 % de lithium sur une masse de 117 millions de tonnes. Ce sont les chiffres que l'on a révélés en octobre 2022 suite à une campagne de sondage. Depuis, on a continué les sondages, on est en train d'affiner ces chiffres et on devrait être en mesure, dans le courant de l'année, de répartir nos nouvelles estimations, où ce sera plutôt à la hausse, en termes de volume et de teneur.

Une fois que l'on a fait la modélisation en trois dimensions du gisement, il faut établir la séquence d'exploitation et la méthode d'exploitation. Alors, il existe énormément de méthodes d'exploitation, là on a choisi l'exploitation par sous-niveau abattu, roche montante. Alors, c'est un terme un peu technique, mais en fait c'est une technique où l'on va aller récupérer, d'abord, en profondeur, des chambres d'extraction, où là, on va sortir, on va concasser avec un concasseur souterrain. On va récupérer la roche, la concasser en souterrain pour limiter les bruits, et remonter ensuite la roche qui est concassée. Là, la roche contient encore les trois fameux minéraux. Roche montante, parce que l'on va aller en remontant et, en fait, les résidus qui reviendront de la concentration vont servir à remblayer les niveaux en dessous. Donc, en fait, les niveaux ensuite d'extraction, on se reposera sur des niveaux qui sont remblayés et que l'on consolidera avec l'ajout de ciment. On parle de pâte cimentée.

Le choix *a priori* qui aurait été le plus simple pour un exploitant, entre guillemets, cela aurait été d'aller chercher le minerai à ciel ouvert. C'est vrai que cela aurait été beaucoup plus simple, mais tout l'enjeu évidemment, et on le sait, c'est de faire des choix les plus responsables possible, les moins impactants possibles, quitte à générer des surcoûts. On a une qualité de gisement suffisamment riche pour justement faire des choix qui sont coûteux, mais où l'on assure une acceptabilité et une réduction des impacts. Donc, évidemment, aller en souterrain, c'est moins impactant. Avoir un concasseur en souterrain, cela réduit les bruits.

L'autre avantage de cette méthode, c'est que l'on va optimiser la récupération du gisement, contrairement à d'autres méthodes où on laisserait, par exemple, des piliers, des galeries ouvertes, etc. ce qui gâcherait finalement du volume. Donc, là, on fait à la fois une optimisation de gisement.

Autre point important, je parlais tout à l'heure de l'altération du granit, elle se situe essentiellement en surface, sur les 30 premiers mètres. On connaît bien cette altération, vu que c'est ce qui nous donne le kaolin et que l'on exploite depuis des dizaines et des dizaines d'années. Là, on se situerait 75 mètres sous la topographie actuelle, c'est-à-dire même sous les niveaux où l'on a déjà récupéré le kaolin altéré. Donc, on prend une vraie marge de sécurité, pour justement éviter les infiltrations d'eau et réduire les impacts.

Slide suivante, c'est un schéma qui vient du dossier de maître d'ouvrage. Je ne vais pas le compléter intégralement, mais on pourra y revenir. Là, c'est la partie qui est sous la mine, avec l'extraction de la roche, son concassage et en

arrivant sur phase via un convoyeur. Ici, on va pouvoir broyer la roche et ajouter de l'eau. On va broyer suffisamment pour atteindre la maille de libération, c'est-à-dire une granulométrie assez fine pour que les micas puissent se libérer. Pour les aider à se libérer, on va faire une étape de flottation, où, dans un bain avec des réactifs, on va réussir à isoler les micas, des feldspaths et des quartz.

Étape intermédiaire, qui est importante, on l'a vu sur la vidéo tout à l'heure, ce sont les spirales et les tables à secousses, qui nous permettent de récupérer le concentré d'étain et de tantale. Ensuite, les reliquats, notamment les quartz, qui ne seront pas valorisés, seront remblayés dans la carrière. Le mica, lui, sera sous forme de pulpe, un peu comme le kaolin, et il va véhiculer à travers des canalisations pour arriver jusqu'au site de chargement, qui serait situé à Fontchambert. Pour passer d'une pulpe à un produit qui soit chargeable dans des trains, on a ici des filtres presses, comme on l'a vu tout à l'heure, où l'on va presser la pulpe de mica. On va pouvoir ainsi réduire l'humidité, récupérer l'eau qui va remonter et rester dans le circuit, pour faire un circuit fermé, et atteindre finalement la bonne humidité pour éviter les générations de poussières. Ensuite, ces galettes sont chargées dans un train, direction Montluçon, où là-bas, finalement, on isolera le lithium.

Alors, ça, c'est un schéma qui est tout nouveau, parce que vous verrez, dans le DMO, que l'on a mis une zone hachurée sur le site pressenti pour l'usine de concentration. On a beaucoup discuté avec l'équipe, et même si ce projet n'est pas finalisé, et que l'on est en cours de réflexion, on pensait que c'était jouer le jeu du débat public d'être transparent avec vous, et vous montrer où l'on en est aujourd'hui sur notre réflexion.

Alors, cette réflexion, évidemment, où est-ce que l'on situerait les infrastructures de l'usine de concentration ? Cela se base sur des impacts, alors il faut lancer évidemment les impacts complémentaires, mais, *a priori*, réduire les impacts visuels, réduire le terrassement également, le bruit, les accès routiers, les impacts écologiques, on pressent cette position-là d'infrastructure. On aurait l'entrée de la mine qui serait située ici. Là, il faut s'imaginer la mine en souterrain, et ensuite, un convoyeur qui remonte en surface et qui sortirait le minerai ici. Ensuite, la flottation se déroulerait dans ce bâtiment, qu'on appelle le concentrateur, et ensuite les résidus retourneraient via une préparation sous forme de pâte cimentée pour réinjecter dans la mine souterraine. On aurait un poste de distribution, évidemment différents bureaux, infrastructures et sans doute des parkings ici. Là, on aurait un entrepôt, et ici, le petit carré serait la position de l'usine pilote.

Évidemment, ces choix seront à confirmer, et là c'est une version qui n'est pas définitive, mais qui se base sur les impacts *a priori* les moins importants.

Un point sur l'eau. Alors, évidemment je ne pourrai pas parler en 15 minutes de tous les impacts, mais on s'est dit que faire un point sur l'eau était important pour introduire le sujet. L'eau, on peut découper en trois thématiques : l'eau de consommation, l'eau de surface et l'eau souterraine.

D'abord, si l'on commence par l'eau de consommation, c'est pour permettre de faire la flottation des micas notamment, et également le transport du produit, on pressent un pompage au niveau de la Sioule pour éviter de puiser dans la nappe phréatique, ce qui représenterait 70 m³ par heure, soit environ un millième du débit de la Sioule, 0,6 % en période d'étiage. Cette eau, ensuite, sert dans le circuit en circuit fermé, donc elle est recyclée à 95 %. Et on a une perte d'eau, en fait, via notre minerai, que l'on remblaye, parce que le remblai a une humidité, pour qu'il se tienne avec le ciment, ce qui correspond à cette perte de 45 m³. Et également le minerai que l'on envoie par train, qui aurait une humidité résiduelle pour éviter de générer de la poussière. Et finalement, nos deux seules pertes d'eau sont dans le minerai et les résidus que l'on enfouit.

Ensuite, si l'on parle des rejets, les rejets dans le milieu naturel ne viennent pas du tout de l'installation ou du process, ce sont les eaux de ruissellement qui vont tomber sur le site, comme on le fait aujourd'hui avec les Kaolins de Beauvoir. Les eaux de ruissellement doivent être contrôlées. On va les acheminer à des endroits qui sont choisis. On a des décanteurs, si c'est nécessaire, et on a de toute façon une station de mesure au point bas, c'est-à-dire à la zone de sortie des eaux, qui nous garantit la qualité et également les débits, avec un canal Venturi. On a le contrôle des qualités, des quantités, et de toute façon, on se conformera à notre arrêté préfectoral. Donc, il n'y aura pas de contamination. Sur la présence de produits chimiques – on pourra y revenir –, ils seront évidemment sécurisés dans des bacs de rétention. L'eau de surface, ce sont les eaux de ruissellement.

Enfin, sur les eaux souterraines, c'est une notion un peu plus complexe, parce que l'on n'a pas une observation directe des eaux souterraines. C'est une observation qui nécessite du temps, parce qu'il faut observer les eaux souterraines sur plusieurs saisons. On peut distinguer trois étapes, finalement. D'abord, décrire l'état initial : comment fonctionnent les eaux souterraines aujourd'hui ? Pour cela, déjà, on a le contexte géologique, la lithologie, c'est-à-dire quelles sont les formations rocheuses, est-ce qu'elles sont des roches qui sont structurées, est-ce qu'elles sont très altérées en surface. On sait déjà que les eaux souterraines ont plutôt tendance à circuler dans les 30 premiers mètres, là où les zones sont altérées. Plus bas, la roche est saine, il y a moins de circulation, on parlera plutôt de circulation fissurale.

Pour établir cela, on a fait déjà 70 points de mesure. Sur la carte, d'ici, on ne voit peut-être pas très bien, mais on pourra la repartager. Il y a des mesures qui sont faites en surface, en des cours d'eau, notamment au niveau de captage ou de résurgence, mais également des piézomètres. Les piézomètres, ce sont des ouvrages, des sondages, où l'on va faire un trou dans le sol, à la verticale, et on va mettre une sonde qui permet de mesurer la hauteur de l'eau. On peut également pomper l'eau pour voir sa qualité. Et en fait, en plaçant un réseau de piézomètres, on arrive à voir l'influence d'un piézomètre vers un autre. C'est comme cela que l'on arrive à déterminer les circulations, on va mettre un piézomètre à un endroit, un piézomètre 100 mètres plus loin, si l'on pompe l'eau dans ce piézomètre ici, est-ce qu'il va y avoir un impact sur le piézomètre situé à 100 mètres ? Est-ce qu'il va descendre de 2 mètres ? Est-ce qu'il ne va pas bouger ? Au bout de combien de temps, etc. ? Évidemment, c'est beaucoup de tests, cela prend beaucoup de temps, mais cela nous permet de décrire l'état initial qui est ensuite modélisé dans un logiciel. Et donc, on fait une modélisation hydrogéologique des écoulements de surface et souterrains.

La deuxième étape, une fois qu'on est sûrs de ce modèle – on va le vérifier, on peut faire des tests de pompage et vérifier que le modèle a eu les bonnes prédictions –, on va intégrer le projet minier dans le modèle. On va dire : « OK, on met une mine de 400 mètres à -75 mètres », que l'on va phaser évidemment, parce que l'on ne sort pas toute la roche d'un bloc. Il y a donc plusieurs phases sur 25 ans. Et on va voir, par phase, si le modèle décrit une baisse de certains piézomètres, une influence sur les écoulements des eaux, si l'on crée de nouveaux contacts, si l'on assèche la nappe, etc.

Donc, ça, c'est la modélisation à l'étape projet. C'est un moment très important. Il faut donc déjà être précis dans le projet que l'on veut faire mouliner là-dedans.

Enfin, troisième étape : il y a des impacts, oui, mais est-ce que l'on a des mesures pour éviter ces impacts, réduire ces impacts, compenser ces impacts ? Si l'on voit que l'on a un rabattement de nappe selon le modèle hydrogéologique, est-ce des eaux qui viennent de fissures, par exemple ? Si oui, on a des méthodes pour contrôler les fissures par des méthodes d'injection. C'est très connu dans les travaux publics, notamment pour la création de tunnels, la création de réseaux de métro, quand ils passent sous la Seine, pour le tunnel sous la Manche, pour le tunnel sous le Mont Blanc, tout un tas d'ouvrages où c'est parfaitement géré. Et ce type d'ouvrages traverse des dizaines et des dizaines de formations géologiques différentes, parfois beaucoup plus fissurées, avec beaucoup plus de contraintes, et ils s'en sortent. J'ai discuté avec certains experts qui disent : « Arriver dans du granit sain, comme on a à Beauvoir, finalement, c'est loin d'être un défi insurmontable ». C'est évidemment une question de moyens, et, on l'a montré, pour le projet EMILI, on est prêt à mettre les moyens pour être le moins impactant possible. Donc, ça, c'est éviter finalement des zones qui auraient peut-être trop d'infiltrations, s'il y en a. Réduire avec des injections. Et s'il y a des impacts résiduels, il y a également des moyens de compenser en remettant de l'eau, en réinjectant de l'eau, par exemple, pour limiter les rabattements de nappes.

Enfin, je finirai par les grandes étapes prévisionnelles. Sans aller forcément dans le détail, mais si l'on se concentre sur Échassières, il y a l'usine pilote qui est située sur la carrière des Kaolins, et également la galerie pilote, qui alimentera l'usine Pilote. Évidemment, il y a des dossiers avant. S'ils sont validés, si l'on a les autorisations, la phase de construction serait prévue pour l'année prochaine, en 2025, pour une mise en service ensuite en 2026. C'est une étape qui est importante pour le projet. Ce sera également le cas de la construction de l'usine pilote à Montluçon. On ne prévoit pas forcément... *a priori*, il n'y a pas de désagréments ou pas d'impacts sur les habitants d'Échassières. Notre site est assez grand, on va faire une construction de bâtiments, on n'aura pas de blocage de route. Et s'il y a un convoi exceptionnel, on le fera en dehors des heures qui sont pénalisantes.

La grande étape ensuite, si évidemment on a toutes les validations en amont, c'est la construction de l'usine commerciale, donc l'usine que je vous ai montrée tout à l'heure, un peu en avant-première. Et évidemment, du début de la construction de la mine, que l'on étalerait sur à peu près un an et demi. Ensuite, il y aurait une mise en service fin 2028, début 2029.

Voilà pour ma présentation. Je vous remercie et je serais ravi de répondre à vos questions, tout à l'heure s'il y en a. J'imagine que oui.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

J'imagine aussi. Ce que je vous propose peut-être, c'est de prendre trois questions avant que l'on passe à la présentation de RTE. Trois questions qui viendraient, là, tout de suite, liées à la présentation. On va vous donner un micro, comme ça, les personnes sur YouTube pourront vous entendre aussi, et également dans la deuxième salle.

M. Claude CITON

Bonjour, merci pour votre présentation. J'ai une question. Donc, il y a le site d'Échassières. Vous avez imaginé, pour l'usine de conversion, le site sur Saint-Victor. Et vous avez un site intermédiaire qui a une empreinte, j'ai compris, de 15 hectares, en fait, pour faire du transfert sur les trains. Pourquoi n'avez-vous pas imaginé une solution où vous

alimentiez directement le site de conversion par canalisation ? Ou, si c'est trop loin ou trop compliqué, avoir choisi un autre site pour l'usine de conversion, afin d'éviter ce site de 15 hectares ?

M. Christopher HEYMANN, Imerys

Alors évidemment c'est une très bonne question. Il y a un point particulier demain à Saint-Bonnet-de-Rochefort où l'on ira sans doute plus dans le détail. Et il y aura le spécialiste en chef qui a établi tous ces projets. Évidemment, la solution qui aurait été préférable, c'est de tout transporter par canalisation. Il y a des contraintes de topographie, et notamment pour remonter l'eau avec des pressions, etc., qui font que ce n'était pas envisageable.

M. Claude CITON

Personnellement, j'ai travaillé sur des projets, notamment sur des minerais de fer, où l'on transportait sur des centaines de kilomètres par cette solution-là. Je me dis que si on l'utilisait, même s'il y a des contraintes, même s'il faut faire des stations de pompage et autres, cela permettrait d'éviter ce site complémentaire qui a une empreinte tout de même de 15 hectares.

M. Christopher HEYMANN, Imerys

Oui, bien sûr. M. Rameau, qui sera demain à Saint-Bonnet-de-Rochefort vous répondra. Je sais qu'il a étudié vraiment la question. C'est vrai que cela aurait été plus facile, moins impactant. Mais est-ce qu'ils étaient en circuit d'eau fermé sur le minerai de fer ? Je ne suis pas sûr.

Pour nous, l'idée, c'était tout de même d'avoir un taux de recyclage de 95 %, qui ne se fait pas ailleurs dans l'industrie. Donc, cela peut être un des points, mais je ne suis pas spécialiste sur cette question.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

On va passer aux questions suivantes. Est-ce qu'il y a une autre personne ? Je rajoute une petite demande : présentez-vous quand vous posez la question.

Mme Ghislaine GARNIER PHILIPPE, Association France Nature Environnement

Bonjour. Ghislaine, je suis membre d'associations, dont l'association France Nature Environnement. Je voulais poser une question dès le début de la réunion, parce que la question principale est fondamentale, et pourtant on n'y répond pas : pourquoi le lithium ? Il serait enfin temps que l'on en parle.

Dans la société que nous avons, de quelle société avons-nous besoin ? Dans laquelle est-ce que l'on a envie de vivre ? Quelle société avons-nous envie de laisser à nos enfants ? La terre est notre maison commune, et nous nous devons d'en prendre soin. La CNDP, pourquoi maintenant ? Aux problèmes posés par le réchauffement climatique, pourquoi le lithium pour seule réponse ? « Pourquoi ? », c'est la première question qui vaille d'être débattue dans un premier temps.

Ensuite, en fonction de la décision viennent les questions : comment ? Pourquoi ? Quand ? Pour qui ? Avec qui ? Pourquoi le lithium, quand on sait que l'industrie minière consomme énormément d'énergie, et donc pollue ? Pourquoi faudrait-il encore ajouter, encore et encore, à la pollution actuelle ? Le lithium est une ressource non renouvelable. Comment ne pas évoquer la question du manque d'eau qui devient de plus en plus sensible ? Cette eau est précieuse, elle est le bien commun, indispensable aux vivants. Alors pourquoi laisserions-nous Imerys ou d'autres s'accaparer l'eau pour abreuver non plus des troupeaux de vaches, par exemple, mais des troupeaux de véhicules, dont les batteries électriques s'enflamment et dont la combustion est lente, compliquée et très polluante ?

Le 18 février 2024, 900 tonnes de batteries au lithium en Aveyron. En janvier 2023, dans la banlieue de Rouen, un énorme incendie de batteries de lithium. Alors, nous avons la responsabilité...

Protestations dans la salle

C'est démocratique ou pas ? Je peux finir, Messieurs ?

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Allez-y, finissez, oui. Simplement, je précise que l'on était plus sur des questions qui concernaient la présentation, et vous êtes sur quelque chose de général. Mais finissez. Je vous propose de terminer.

Mme Ghislaine GARNIER PHILIPPE, Association France Nature Environnement

On parlait de courtoisie.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Je vous propose de terminer votre présentation et, par contre, cela peut faire l'objet d'un débat qui viendra après. Mais on fera la présentation de RTE auparavant. Allez-y.

Mme Ghislaine GARNIER PHILIPPE, Association France Nature Environnement

C'est juste pour éviter la technicité qui n'est pas forcément la solution, mais qui mérite tout de même un débat au niveau des idées de la société pour nos enfants, et puis de l'avenir de certains métiers.

Nous avons la responsabilité d'intervenir pour rappeler que le changement qu'il convient d'opérer est d'aller vers la sobriété. Ce n'est pas un recul, mais un mode de penser le monde autrement. Propositions, puisqu'il faut aussi être source de propositions : se saisir de celles émises, des propositions donc, des 150 membres de la convention citoyenne qui ont travaillé sur les mobilités. Et leur travail est une véritable mine de pistes qui peut être la base pour un vrai débat sur les...

Brouhaha dans la salle

On parlait de courtoisie. Merci... donc, la base pour un vrai débat sur les mobilités. Des solutions moins polluantes existent, moins irréversibles qu'un projet de mine de plus, ici, sans en fermer une autre ailleurs.

On peut s'expliquer ? Enfin, on parle de démocratie. Je vous remercie.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Juste un petit point d'organisation et de méthode. On a l'habitude, dans les réunions de débats publics, de limiter le temps de parole pour que tout le monde puisse prendre la parole. On a eu sur d'autres réunions – c'était le cas à Moulins, notamment, et ce sera le cas sur d'autres réunions – des temps de parole à trois minutes. Ce qui permet d'avoir une diversité de points de vue. Là, on n'a pas mis le *timer* en route ce soir, mais je vous demande effectivement de pouvoir faire des interventions qui se tiennent dans ces temps-là, comme en plus vous êtes nombreux et que l'on a notre salle annexe aussi qui pourrait nous envoyer des questions, pour que l'on puisse répondre au maximum de questions.

On va laisser la parole à M. HEYMANN pour répondre.

M. Christopher HEYMANN, Imerys

Merci pour votre remarque, vos questions. Je pense en effet que c'est important de se poser la question fondamentale de l'intérêt du projet et du lithium. Si l'on prend le rapport du GIEC qui fait consensus scientifique, en effet, le réchauffement climatique est avéré. L'impact de l'homme est avéré. Les véhicules représentent 30 % en France des émissions de gaz à effet de serre. Donc l'idée est de lutter contre les gaz à effet de serre. Plusieurs solutions, notamment la sobriété – je fais la version courte –, également l'électrification des usages pour sortir des carbonés. C'est dans la synthèse du GIEC.

Finalement, l'extraction des métaux tels que le lithium vient substituer au charbon, au pétrole, etc. Je dis charbon, pétrole parce que ça concerne également les éoliennes, également le photovoltaïque. Les métaux viennent remplacer les énergies fossiles. Il y a une étude très intéressante d'ailleurs : on parle d'une explosion de quantité de métaux, mais si l'on prend l'ensemble des extractions minières dans le monde, en fait la transition énergétique va réduire de 30 % d'ici 2050 les volumes extraits par l'industrie. Le fer qui est le minerai métallique le plus sorti, c'est à peu près un milliard de tonnes. Chaque année, on sort 8 milliards de tonnes uniquement de charbon. Ce ne sont donc pas les mêmes ordres de grandeur. Et passer au métal réduira les extractions minières, même si c'est quelque chose que l'on ne dit pas souvent. Donc, les impacts réduiront également.

Le lithium s'inscrit dans cette optique et l'on pense que ce projet est d'utilité et qu'il a un vrai intérêt pour la lutte dans le réchauffement climatique.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Il faut le micro. S'il vous plaît, attendez le micro. J'en profite juste, le temps de récupérer le micro, pour dire qu'il y a une réunion publique le 9 avril sur ces questions plus spécifiquement.

M. Thierry PANCHAUD

Vous citez le GIEC, alors, j'ai vérifié ce qu'il racontait à ce niveau-là et c'est vrai qu'il parle de l'électrification des transports. Dans l'électrification des transports, on peut développer le train, par exemple, beaucoup plus. On peut aussi développer de plus petits véhicules électriques où l'on n'aurait pas forcément besoin de batterie ou lithium, dont la consommation est tout de même plus importante. Et il citait notamment, surtout pour les villes, des villes sans voiture avec seulement des transports publics, la marche, le vélo.

Donc, ce que vous dites est parfaitement juste, mais soyez plus précis. Merci.

Brouhaha dans la salle

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. On va s'arrêter là pour cette toute petite première séquence parce que je voudrais donner la parole à Julien FONTAINE de RTE, pour qu'il présente le projet côté RTE.

MM. Julien FONTAINE et Jean-Laurent SAGE, RTE

Bonsoir à toutes et à tous. Je me présente, Julien FONTAINE, Réseau de transports d'électricité, et donc mon collègue, Jean-Laurent SAGE. Je suis responsable des projets de raccordement des deux sites, donc Échassières et La Loue, et Jean-Laurent est le responsable de la concertation. On a cinq minutes de présentation pour vous dire qui est RTE, et ce que l'on va faire plus particulièrement pour le raccordement du site d'Échassières.

RTE, on est le gestionnaire de réseau de transport d'électricité en France. On assure une mission de service public, et cette mission, c'est garantir la qualité d'alimentation à tout moment, partout en France, et ce, en ajustant en temps réel la production et la consommation. On développe, on exploite et on maintient un réseau à haute et très haute tension. Quelques chiffres : à partir de 63 000 volts jusqu'à 400 000 volts. Et nos ouvrages sont essentiellement composés de lignes électriques, donc on a 100 000 kilomètres de ligne aérienne, 7 000 kilomètres de lignes souterraines, environ 3 000 postes électriques – postes électriques, vous voyez ça comme un aiguillage de répartition. Et on opère également une cinquantaine de lignes d'interconnexion avec les autres pays européens.

Dans la période actuelle de transition énergétique, RTE accompagne tous les changements et, de ce fait, les développements aussi économiques des territoires.

Pour vous présenter très rapidement le raccordement électrique, tel qu'il est envisagé sur le site dont on parle, de la mine et de l'usine de concentration à Échassières, aujourd'hui ce site est raccordé au réseau de distribution. Donc, c'est Enedis. Nous, RTE, nous sommes le réseau de transport, et Enedis, la distribution. Suite à la présentation que vous avez entendue, et donc, ce que l'on comprend, il y aura donc une consommation en électricité plus importante. Pour ce faire, il y a un changement d'échelle et des raccordements directs des clients se font auprès de RTE, puisque la puissance appelée est plus conséquente, et il faut donc passer sur des réseaux plus importants.

Cela fait environ deux ans, deux ans et demi que l'on travaille avec Imerys sur ce projet-là. Je passe un peu les dates. En tout cas, l'offre de raccordement a été signée et acceptée par Imerys en juillet 2023. Un petit ordre d'idées, et, de toute façon, on est là pour répondre aux questions bien entendu : le coût total de ce projet est d'environ 12 millions d'euros. Et on sera là au rendez-vous, pour le projet tel qu'il est envisagé aujourd'hui avec une mise en service du raccordement électrique en fin 2028.

Une carte. Vous connaissez bien la région. La petite étoile représente Échassières et vous voyez, en superposition du fond de carte, des lignes avec différentes couleurs. Je ne vais pas trop rentrer dans les détails, mais en fait, les lignes violettes sont les lignes 63 000 volts, donc la plus basse tension opérée par RTE. Les lignes en vert sont des lignes 225 000 volts qui assurent des échanges assez importants entre les régions. Et les lignes rouges, que vous voyez notamment à droite, sont les lignes 400 kV qui sont vraiment les grandes autoroutes de l'électricité, qui sont des lignes nationales.

Échassières a la particularité de se situer dans un triangle, ce n'est pas le triangle des Bermudes, mais le triangle entre La Boule, Pont-de-Menat et Bellenaves à à peu près équidistance. Nous, RTE, nous sommes engagés également financièrement sur la réalisation de ce raccordement. Alors, je n'aime pas dire que l'on trouve la solution la moins chère, mais on trouve l'optimum technico-économique le meilleur, ce qui fait que l'on a proposé un raccordement sur un poste électrique qui existe actuellement à Bellenaves. Après, c'est les études de Réseau qui montrent des capacités de ligne pour acheminer la puissance demandée, mais le poste de Bellenaves, c'était le seul, de toute façon, capable d'absorber cette puissance-là, avec un minimum d'investissements. Les autres auraient nécessité des reconstructions ou des ajouts d'équipements.

Petit zoom : on a le poste électrique de Bellenaves un peu en plein milieu de la diapositive, le site d'Échassières à l'ouest. Le projet de raccordement, c'est une ligne électrique à 63 000 volts, d'une longueur d'environ 14 kilomètres. La puissance demandée, ce n'est peut-être pas le plus important, mais c'est une trentaine de mégawatts. Et à l'heure actuelle, le projet démarre, donc on n'est pas encore sur des définitions de tracés précises. En tout cas, on connaît le point de départ et le point d'arrivée. Et là-dedans, il faut que l'on soit à la fois rapides, au rendez-vous de notre client, et dans cet optimum, donc trouver des solutions les moins chères. Et ce ne sont pas forcément les plus courtes ou les plus rapides, mais c'est l'optimum entre ces deux paramètres.

Alors, je ne sais pas si vous avez l'habitude de voir – normalement, non – des liaisons souterraines. On ne les voit pas, tout du moins lorsqu'elles sont réalisées et qu'elles transitent de l'énergie. Pas comme des lignes aériennes qui sont visibles, en tout cas une liaison souterraine à 63 000 volts, comme les autres d'ailleurs, est constituée de trois câbles. C'est la petite diapositive que vous avez en bas à gauche. C'est ce que l'on appelle les câbles de puissance, qui ont

des diamètres adaptés à l'énergie transitée. Et bien sûr, à côté de ce cœur de l'ouvrage, on pose un câble de terre et un ou deux câbles de fibre optique ou de transmission télécom. C'est ce que vous voyez dans la petite coupe à gauche.

Tout cela est enterré, ligne souterraine enterrée. Donc, en fait, lors de la réalisation du chantier, des travaux, on a un impact et on est assez visible, même perturbateur, mais cela dure le temps de cette réalisation et ensuite, quand on referme tout cela, on n'a plus de gêne ou d'impact dans la vie de tous les jours, à moins qu'il y ait besoin de venir intervenir ou de réparer ces liaisons-là.

On va être sur du milieu que l'on appelle semi-urbain ou rural. C'est des poses assez rapides, qui correspondent à de gros tuyaux en plastique qui sont posés au fond de nos fouilles, et qui sont refermés après. Dans des milieux urbains, on a des techniques différentes, parce que l'on a beaucoup de croisements avec d'autres réseaux. Et après aussi, je rajoute, sur la longueur de 14 km, que l'on ne peut pas avoir un câble qui fait cette longueur-là. Donc, on a différentes sections ou différents tronçons et, au milieu, on a ce qu'on appelle des chambres de jonction, où, en fait, c'est le bout du câble et l'on va rabouter cela avec l'autre bout de câble qui va continuer sa route.

On travaille actuellement sur des longueurs entre 1 500 et 2 000 mètres sur du câble. Cela dépend bien sûr de leur section. On peut imaginer une dizaine de chambres de jonction comme celle-ci sur le tracé.

Je pense que je l'ai déjà un peu dit, mais c'était important de préciser les deux grandes étapes. Bien entendu, encore une fois, c'est synthétique, mais on réalise dans un premier temps – c'est ce qui dure un peu le plus longtemps – ce que l'on appelle notre ouvrage de génie civil, c'est-à-dire ces canalisations, sur toute la longueur. Et ensuite, la deuxième étape, c'est ce que l'on appelle le tirage ou le déroulage des câbles, où là, en fait, on vient insérer, à l'intérieur des fourreaux posés, les câbles de puissance, de terre et télécom.

Vous avez une photo, en bas à gauche. On travaille comme cela, le long des routes. C'est là où c'est vraiment problématique. Une fois que tout est rebouché et fini, les tirages de câbles, c'est beaucoup moins impactant. Un exemple à droite, mais je pense que l'on n'a pas trop le temps de rentrer dans les détails, où l'on explique un peu la méthode. On avance. Là, sur des longueurs comme cela de 10 kilomètres, ce n'est pas un chantier qui dure des mois sur 10 kilomètres, on fait du progressif.

Voilà où l'on en est actuellement : on en est dans cette étape de débat public. À l'issue de ce débat, on va lancer ce que l'on appelle une concertation dite Fontaine et cette concertation est menée avec les parties prenantes, et elle est placée sous l'égide de la Préfecture. Le but de cette concertation Fontaine, qui sera alimentée aussi par tous les échanges que l'on aura pu avoir lors de ce débat public, c'est de définir l'espace où le projet de raccordement et où cette ligne va se faire et après, par itération, de trouver le tracé final. On appelle cela un fuseau de moindre impact, mais on va en proposer deux, trois et, après, par discrimination, on arrivera au dernier, qui sera le tracé retenu.

Après, on a quelques diapositives s'il y a des questions particulières. En tout cas, on est à votre disposition, on n'est pas présent sur toutes les séquences, mais en tout cas, RTE est présent dans ce débat public. On participe au suivi des échanges, on est présent aussi et on répond aux questions que vous pouvez nous poser de façon très précise sur la plateforme. On s'enrichit de ces échanges et on est à l'écoute de toutes les remarques, vous qui êtes acteurs et habitants du territoire. C'est vrai que pour revenir à la présentation du début, nous sommes basés à Lyon, les bureaux de RTE pour Auvergne – Rhône-Alpes sont à Lyon. Merci beaucoup de votre attention.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Merci à vous. On va passer à un temps de questions-réponses sur ces caractéristiques et opportunités du projet. Et comme je vous le disais en démarrage, ensuite, on posera plus particulièrement les questions liées aux retombées socio-économiques, puis à l'impact environnemental.

Dans ces temps de questions-réponses, je suis assisté du côté de la petite salle annexe par Dominique SIMON, qui est membre de la commission particulière du débat public et de Nicolas Le MÉHAUTÉ, qui est ici. Et justement, Nicolas remonte une question de la salle annexe, on va commencer par celle-ci.

M. Nicolas Le MÉHAUTÉ, Commission particulière du débat public

Bonsoir. Il y avait une question qui était posée par un ancien mineur, qui posait la question de l'usage quotidien d'explosifs. Est-ce que cet usage quotidien ne risque pas de détériorer les réparations, en référence au colmatage des fissures dont vous parliez tout à l'heure ? Fragiliser en fait l'étanchéité du massif et réparations.

M. Christopher HEYMANN, Imerys

En fait, la technique qui est choisie par remblayage des niveaux exploités, fait que si l'on a une fissure sur un niveau exploité, de toute façon, après on aura un remblaiement avec une pâte cimentée, qui vient combler l'entièreté de la chambre. Donc, cela limite largement les infiltrations. En tout cas, c'est une bonne question et, de toute façon, on aura

un suivi par drone, notamment dans les galeries, qui nous avertiront dès que l'on a une fuite ou une arrivée d'eau qui n'est pas prévue. Et donc là, on pourra injecter à ce moment-là.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Merci. Alors au niveau de la salle, est-ce que vous avez des questions ? La dame, là-bas, allez-y.

Mme Pascale LANDEMAINE, habitante Échassières

Moi, j'ai juste une petite question, justement sur les explosifs en sous-sol. Pour l'instant, on n'entend rien du tout pour le kaolin. Mais est-ce qu'à force d'en faire, nos maisons qui sont situées à peu près à 300 mètres à vol d'oiseau ne risquent pas de fissurer au bout d'un moment ou quelque chose comme cela ? C'est tout ce que je voulais savoir.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Merci. Ce n'est pas une petite question. Monsieur HEYMANN ?

M. Christopher HEYMANN, Imerys

Alors, les tirs d'explosifs, on contrôle la vibration qui est ressentie par les habitations les plus proches. Donc, au même titre que les Kaolins, on dispose des sismomètres, qui vont enregistrer la vibration. On a des seuils à ne pas dépasser et ce seront les mêmes seuils pour l'exploitation minière. Il y aura peut-être un peu plus de fréquence évidemment, mais en tout cas les vibrations ressenties ne seront pas supérieures.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Il y avait la dame devant, d'abord. Allez-y, Madame, et ensuite la dame devant.

Nathalie

J'ai une question, elle est peut-être idiote, je n'en sais rien. Mais les Kaolins, c'est une carrière, et là, on parle bien d'une mine, donc les ondes ne sont pas les mêmes en extérieur comme en sous-sol.

M. Christopher HEYMANN, Imerys

Je crois que je vais laisser la DREAL répondre, finalement.

M. Lionel LABELLE, Chef d'unité interdépartementale Cantal, Allier, Puy-de-Dôme, à la DREAL

Bonjour Madame. Je suis Lionel LABELLE, chef d'unité interdépartementale Cantal, Allier, Puy-de-Dôme à la DREAL. C'est la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. C'est le service de l'État qui assure le contrôle des installations industrielles et également des installations minières.

Ce que vous évoquez, effectivement, on a des normes qui sont applicables par rapport aux vibrations. Sur l'ensemble des champs environnementaux que l'on contrôle, les vibrations, le bruit, l'ensemble des nuisances relèvent de normes particulières et donc les relevés que font les exploitants comme Imerys sont régulièrement comparés par rapport à nos critères.

Après, vous dites qu'une mine n'est pas forcément la même chose qu'une carrière. En fait, la distinction est essentiellement administrative. Une mine, en fait, est définie par la substance que l'on va exploiter. Le lithium est effectivement listé dans le Code minier et le Code minier prévoit qu'effectivement on a des procédures particulières pour ces substances-là. Le kaolin n'est pas une substance minière, le kaolin est une substance de carrière. Donc, la sémantique entre mine et carrière que vous évoquez, elle est essentiellement administrative. Quelque part, elle est artificielle. Le massif dans lequel les explosifs vont être mis en œuvre, en fait, c'est le même. C'est le granit de Beauvoir et la façon dont le granit va propager ou pas les vibrations vis-à-vis des tiers, et notamment vis-à-vis des habitations, cela va être la même chose, indépendamment de l'endroit où est réalisé le tir dans une carrière ou au sein de la mine.

Nathalie

Ce n'est pas une question de profondeur, alors ?

M. Lionel LABELLE, Chef d'unité interdépartementale Cantal, Allier, Puy-de-Dôme, à la DREAL

Si, la profondeur va jouer, mais je veux dire que la nature du matériau, quelque part, est la même.

Nathalie

C'est l'histoire de la portée de l'onde sur nos maisons. C'est de cela que je vous parle.

M. Lionel LABELLE, Chef d'unité interdépartementale Cantal, Allier, Puy-de-Dôme, à la DREAL

Alors, effectivement, l'endroit où le tir est réalisé va pouvoir jouer, mais je veux dire que le matériau dans lequel le tir est réalisé est le même, indépendamment de l'appellation mine ou carrière. Mon propos, c'est de ne pas s'attacher à la dénomination mine ou carrière. Ce qui compte c'est la façon dont les explosifs sont mis en œuvre, c'est la quantité d'explosifs qui est chargée et le nombre de mines qui sont tirées.

Intervenante non identifiée (hors micro)

Ce n'est pas sa question. Sa question, c'est que les kaolins sont en surface, et là, c'est en souterrain. Il y a peut-être des ondes qui peuvent grandir.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Comme il manque un micro, je peux peut-être reformuler la question. La question que vous posez, c'est la question de la profondeur à laquelle a lieu l'explosion qui peut générer des ondes à plus longue portée.

Intervention hors micro

M. Lionel LABELLE, Chef d'unité interdépartementale Cantal, Allier, Puy-de-Dôme, à la DREAL

En fait, ces sujets-là sont monitorés, comme le disait M. HEYMANN, sont mesurés. Quel que soit l'endroit d'où le tir est réalisé, on a des dispositifs basés sur des systèmes de micros qui viennent enregistrer le niveau de vibration et, de là, permettre de dire ce qui est acceptable ou pas en termes de quantité d'explosifs mis en œuvre au même moment. Si effectivement on a un réseau de failles qui est orienté de telle ou telle façon, et qui va plus ou moins propager les ondes dans telle ou telle direction, effectivement, c'est à l'exploitant à le prendre en compte pour mettre en œuvre la quantité d'explosifs qui va bien, afin d'éviter les dégâts en surface, et encore plus de respecter les normes que nous lui imposons.

Intervenante non identifiée

Est-ce qu'il peut y avoir des accidents ? Oui, mais c'est la question de la dame. Si sa maison est fissurée, qu'est-ce qui va se passer ?

M. Lionel LABELLE, Chef d'unité interdépartementale Cantal, Allier, Puy-de-Dôme, à la DREAL

Très honnêtement, sur le département de l'Allier, on doit avoir une cinquantaine de carrières qui, pour la plupart...

Intervention hors micro

M. Lionel LABELLE, Chef d'unité interdépartementale Cantal, Allier, Puy-de-Dôme, à la DREAL

Non, mais l'aspect souterrain ou surface, je vous l'ai dit, ne joue pas. La façon dont c'est pris en compte est la même.

Intervention hors micro

M. Lionel LABELLE, Chef d'unité interdépartementale Cantal, Allier, Puy-de-Dôme, à la DREAL

Alors effectivement, le fait qu'on soit en souterrain peut avoir des caractéristiques particulières, mais les normes et les modalités de mise en œuvre et de suivi sont les mêmes.

Intervention hors micro : « Oui, mais les risques ? Les risques ? »

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

J'entends : « Qui contrôle ? »

M. Lionel LABELLE, Chef d'unité interdépartementale Cantal, Allier, Puy-de-Dôme, à la DREAL

Alors, les contrôles sont réalisés par mon service, au même titre que les contrôles qu'on réalise sur les carrières.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Juste, je pense que c'est important de prendre du temps sur cette question qui est celle de comment vous prenez en compte les risques sur le projet.

M. Lionel LABELLE, Chef d'unité interdépartementale Cantal, Allier, Puy-de-Dôme, à la DREAL

Alors, si vous le permettez je vais peut-être prendre un peu de recul sur la façon dont mon service contrôle les installations classées, puisque nous sommes chargés d'une mission pour le compte du gouvernement, de l'État, de contrôler ce que l'on appelle les installations classées. Les installations classées, ce sont les installations industrielles qui peuvent présenter des impacts sur l'environnement. Ce contrôle s'exerce de plusieurs façons. D'une part, nous sommes chargés d'instruire des dossiers de demande d'autorisation d'exploiter. Quand on a un industriel qui veut s'installer ou qui veut modifier son installation, il doit produire un dossier auprès de l'administration, donc auprès de la

DREAL, et nous sommes chargés d'instruire ce dossier. Ce dossier va être proportionné en fonction de l'importance du projet ou de l'importance de la modification. Donc là, avec le projet EMILI, on a effectivement quelque chose qui est tout de même assez important. Donc, la réglementation prévoit que l'on ait des études relativement copieuses sur l'ensemble des champs environnementaux, études de danger, études d'impact, pour que l'ensemble des sujets environnementaux puissent être approfondis au maximum.

Ce travail d'instruction se fait en lien avec différents services compétents. On peut s'attacher également les services de tiers experts, pour certaines questions pointues pour lesquelles, en interne, on n'aurait pas forcément la compétence. En tout cas, l'objet de ce travail d'instruction est de mettre sur la table l'ensemble des questions importantes au plan environnemental, de sorte que l'on s'assure de ne pas passer à côté de vrais sujets.

Cette procédure donne lieu également à une enquête publique, au cours de laquelle l'ensemble des parties prenantes, dont les particuliers, les riverains peuvent participer. Et l'idée est que l'on puisse, à l'issue de cette procédure, proposer à l'autorité préfectorale une position qui soit la plus fondée possible, soit avec une autorisation avec les prescriptions qui vont bien. Et si l'on ne peut pas autoriser dans de bonnes conditions, à savoir si l'on ne peut pas imaginer de prescriptions particulières pour permettre de travailler dans le respect des règles environnementales, on propose un arrêté de refus. C'est cela le sens de l'instruction, en matière d'installation classée. Ça, c'est le premier volet de notre métier.

Le deuxième volet va être le contrôle sur site du bon respect des prescriptions. Alors, ces prescriptions, qu'est-ce que c'est ? En fait, c'est un arrêté préfectoral dans lequel on va préciser l'ensemble de ce que peut faire l'industriel, et l'ensemble de ce qu'il n'a pas le droit de faire. C'est un document signé par le préfet et qui peut faire, généralement, plusieurs dizaines de pages. Ce sont des choses assez complexes, on va tout de même pas mal dans le détail. Et au cours de nos visites d'inspection, on va aller contrôler tel ou tel point de l'arrêté préfectoral.

Les fréquences de contrôle sont proportionnées par rapport aux enjeux associés à chaque site. En matière d'installation classée, on a une très grande variété de sites industriels.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Je vais vous demander de conclure s'il vous plaît.

M. Lionel LABELLE, Chef d'unité interdépartementale Cantal, Allier, Puy-de-Dôme, à la DREAL

J'arrive presque au bout. On a des sites SEVESO qui présentent des enjeux relativement importants tant sur les risques accidentels que sur les risques chroniques ou les pollutions. On a d'autres types d'installations qui sont beaucoup plus modestes. Et l'idée est de proportionner notre action de contrôle en fonction de l'importance des installations. Et typiquement, si effectivement ce projet EMILI est amené à voir le jour, très clairement, c'est un site qui sera au sommet de la pile et qui fera l'objet de contrôles fréquents de la part de l'administration, de la part de la DREAL.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je précise aussi que, dans le cadre du débat public, deux réunions traiteront encore plus particulièrement de ces questions-là : la réunion sur l'impact environnemental le 22 avril, et puis une réunion sur les procédés d'extraction qui aura lieu le 16 avril. Et en plus, vous pouvez aussi poser des questions sur la plateforme à différents endroits.

On va reprendre le cours de nos échanges parce qu'en plus, même pour les personnes qui ne sont pas dans la salle, c'est désagréable de ne pas avoir le retour de la salle. Il y avait la personne au deuxième rang ici qui voulait...

M. Nicolas Le MÉHAUTÉ, Commission particulière du débat public

Pour préciser, je ne sais pas si vous l'avez vu, on a remis le chrono en route, donc merci de vous astreindre aux trois minutes qui permettent tout de même de s'exprimer correctement.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Oui, on a réussi à le retrouver, donc il est de retour.

Mme Nicole HAUCHART, Maire de Bellenaves

Merci, Nicole HAUCHART, maire de Bellenaves. Et je m'excuse auprès des gens d'Échassières, mais je viens poser des questions qui nous concernent directement. Et je profite de la présence de RTE. Pouvez-vous nous en dire plus sur la façon dont vous allez procéder, en vous accrochant sur Bellenaves ? Sur la photo qui est dans le projet d'EMILI, on ne reconnaît pas forcément notre local. Alors, notre local est celui qui est près de la coopérative, notre poste source qui est déjà un peu embouteillé. Donc, comment cela se passe et comment peut-on vivre à côté ? Est-ce que l'on vit à côté d'une ligne de 68 000 volts enterrée ? Évitez-vous les maisons ? Passez-vous au milieu ? Enfin, comment ça se passe ?

Et puis, on disait que ce projet serait au haut de la pile. Est-ce qu'il sera également en haut de la pile pour la consommation électrique, privant peut-être à certains moments les usagers locaux d'avoir accès à l'électricité ? C'est une question. Je ne sais pas, mais je la pose.

Applaudissements

M. Jean-Laurent SAGE, RTE

Merci de ces deux questions. Si vous permettez, je vais répondre à la deuxième en premier. Sur les consommations électriques, RTE, on a en charge d'assurer, comme je le disais, cette mission d'équilibrage entre la production et la consommation. C'est-à-dire qu'à tout moment, en dépit des nouvelles installations qui se raccordent, bien entendu que l'on ne va pas couper d'autres personnes. C'est peut-être un peu complexe comme cela à comprendre de prime abord, mais voilà, je la fais très rapide. Mais s'il n'y a pas assez de production en France, on ira en chercher à l'étranger. Donc, on ne coupe pas des clients pour en alimenter d'autres. Sauf en cas d'incidents importants, d'aléas météorologiques locaux.

Mais en temps normal, on a des règles d'exploitation qui font que, même en cas de perte d'ouvrage, RTE doit être capable d'alimenter l'ensemble de ses clients.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

On a une question ici.

M. Julien FONTAINE, RTE

Je voulais compléter sur votre interrogation et votre inquiétude. Pardon ? Oui, je vais juste répondre à Madame la Maire que, sur ce point-là, en fait, les études qui sont menées par RTE assurent que bien sûr, les habitants de Bellenaves et des environs vont aussi être alimentés, puisque dans les études qui sont conduites, le projet d'Imerys pour 31 mégawatts, qui est demandé par Imerys, a été étudié. Les lignes existantes sont capables de véhiculer à la fois le projet d'Imerys et aussi la consommation et l'évolution de la consommation au sein des communes de Bellenaves et des environnements.

M. Jean-Laurent SAGE, RTE

Je continue. Oui, c'était la première question. Sur la première question, j'ai bien compris le sens de la question. Il y a un poste électrique existant. Vous vous disiez qu'il était un peu enclavé. Pour nous, il y a tout de même encore de la place pour installer quelques matériels. Ensuite, la sortie, je ne vais pas faire une réponse de Normand, mais la sortie, on ne l'a pas encore étudiée. En tout cas, on peut vivre à proximité d'une liaison souterraine, donc une liaison électrique enterrée, il n'y a pas de souci.

Vous demandiez si l'on passait à travers des maisons. Non, on ne passe pas au travers de maisons. En tout cas, ce que l'on privilégie, c'est de suivre des infrastructures existantes, notamment routières.

Après, sur les impacts en termes de champs électriques ou champs magnétiques, une ligne souterraine est beaucoup moins impactante qu'une ligne aérienne. Là, je pense que l'on n'a pas du tout le temps de rentrer dans les débats, mais il n'y a pas de champs électriques sur une ligne souterraine puisqu'il est contenu dans l'isolant du câble. Et le champ magnétique est tout à fait réduit aux abords de la ligne, et de toute façon, nos ouvrages respectent toutes réglementations. Et on est plutôt sur 10 % de ce qui est la réglementation.

Maintenant, on viendra vous voir, comme on vous l'a dit, sur les concertations Fontaine, pour trouver les meilleurs tracés qui viennent impacter le moins la vie des habitants de votre commune.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Merci. Je reviens sur la question des coupures parce que c'est une inquiétude qui est revenue déjà dans le début de cette concertation. Qu'est-ce que vous pouvez répondre sur cette crainte et ces risques de coupures d'électricité ? Et en gros, le partage de cette électricité au regard de l'implantation d'une usine avec les habitants ?

M. Julien FONTAINE, RTE

Je complète ce que disait Jean-Laurent tout à l'heure, mais nous, c'est de la consommation supplémentaire. On n'a pas un ensemble d'électricité pour la région qu'il faut dispatcher entre ceux qui l'utilisent. La consommation électrique future d'Imerys à Échassières, cela va être de l'électricité que l'on va aller fabriquer quelque part et qui sera acheminée. Ce que disait Jean-Laurent, c'est que les études de réseau le montrent, et on le sait, la dimension de nos câbles, voyez cela comme de gros tuyaux, ils ne sont pas tous pleins. Ce qui permet de répondre à votre interrogation, puisque, quand on en perd un, le transit se reporte sur l'autre. Donc, on n'exploite jamais nos lignes à 100 % de leur capacité. Il y a donc toujours de la capacité de transit dedans. On est sur des niveaux de puissance relativement soft pour RTE. À nous, après, d'aller chercher dans le cadre de cette mission d'équilibrage entre la production et la consommation, la

production produite. Et donc, il y a des unités de production supplémentaires qui seront là, pas toujours au même moment que les consommations, mais de façon globale, tout cela s'équilibrera. Mais on ne va pas enlever une consommation quelque part. C'est de la production à mettre en face.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Entendu, on va prendre une dernière question sur cette séquence-là. Et puis après, on passera aux séquences suivantes. C'est noté, on aura des temps de toute façon à la fin pour... Vous voulez compléter les propos de Madame la Maire ? Alors, allez-y, complétez les propos de Madame la Maire et puis une dernière question sur la séquence.

M. Henri BARBIER, Conseiller municipal à Bellenaves

Excusez-moi, je ne serai pas long, je suis également élu à Bellenaves. Nicole avait évoqué le terme d'embouteillé, puisqu'on sait que le post source de Bellenaves commence vraisemblablement à être trop petit, notamment par rapport aux projets qui se dessinent de centrales photovoltaïques à Charroux. Et donc, on sait qu'il va déjà être agrandi, c'est prévu. Mais se pose aussi la question de l'alimentation de ce poste source. Est-ce qu'il faudra rester sur du 63 kV ou est-ce que la ligne qui alimente ce poste devrait être renforcée elle aussi ? Auquel cas, cela a des conséquences.

M. Julien FONTAINE, RTE

J'essaie de répondre succinctement. C'est des questions intéressantes et ce n'est pas facile d'apporter la réponse en une minute. Mais vous le dites un peu vous-même, ce poste-là a prévu d'être déjà augmenté, on va donc rajouter un transformateur, créer ce que l'on appelle un jeu de barres. Sur le foncier disponible, on a la place de mettre ces équipements supplémentaires. Maintenant, si demain il y a besoin de raccorder encore d'autres installations, RTE, par le biais soit des ouvrages existants, les renforcera. Cela peut être des changements de câble conducteur, je parlais tout à l'heure de section. Imaginez que pour les lignes aériennes, c'est la même chose que pour les lignes souterraines : les lignes aériennes soutiennent des câbles d'un certain débit ou d'une certaine puissance. On peut très bien changer les câbles pour en mettre des plus gros et permettre un transit plus important. Et si cela ne suffit pas, on fait d'autres travaux pour assurer cette distribution et cette garantie d'alimentation au point local à Bellenaves. Nos études sont menées dans ce sens-là.

Après, on a des plannings prévisionnels de consommation, d'installation et on avance un peu comme cela, par petites marches. On ne fait pas de gros investissements pour construire quelque chose, et après on vient empiler des choses dedans, c'est plutôt dans l'autre sens. J'aime parfois dire que l'on arrive à tout faire, après, c'est juste une question parfois de délai. Mais les habitants ou les dessertes actuelles ne sont jamais compromises par de nouveaux projets. Il n'y a pas d'arbitrage en ce sens-là.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Monsieur FONTAINE, on va passer au Monsieur qui était très patient ici. Allez-y.

M. Hubert CONSTANCIAS, France Nature Environnement AURA

Oui, bonsoir. Hubert CONSTANCIAS. Je représente France Nature Environnement et mon Président de la région Auvergne – Rhône-Alpes qui ne pouvait être là ce soir, qui m'a demandé de le représenter.

Comme vous l'avez compris, un de nos sujets, pour nous en tout cas, en tant qu'association de protection de l'environnement, est la sobriété. Et ça, c'est important, c'est un peu souligné. Et si nous sommes complètement favorables à la notion de souveraineté, mais cette souveraineté, la première souveraineté, c'est ce que l'on ne consomme pas en termes d'énergie, c'est toujours cela de gagné. Et nous aimerions savoir un peu ce qui est prévu. Parce que le gouvernement parle de souveraineté, mais jusqu'à preuve du contraire, le recyclage par exemple des piles et ce qui existe déjà, les filiales ne sont pas encore très claires. Donc, déjà recyclons ce que nous avons. D'autre part, il n'y a aucun plan national de transport collectif sérieux qui est mis en place pour éviter effectivement, comme cela a été souligné, je ne sais plus par qui, tout à l'heure, des transports, pour éviter que chacun ait toujours sa voiture en permanence, que ce soit au niveau transport personnel ou que ce soit au niveau des transports de marchandises. C'est important. Quel plan est fait aussi pour réduire aussi des véhicules qui consomment beaucoup, comme les SUV, par exemple ? Je pense qu'il faut mettre les deux en parallèle à ce niveau-là.

Deuxième point qui nous paraît important... Si, par rapport à Imerys, pour être souverain, est-ce qu'il y a des engagements d'Imerys pour bien vendre le lithium à la France ? Parce que, comme toute entreprise privée, elle pourrait le vendre à n'importe qui. Donc, c'est une question que je leur pose. Quelles précautions, par contre, sont-elles faites pour les salariés ? Parce que c'est du granit. Le granit, nous savons qu'il y a non seulement de l'arsenic, mais il y a aussi beaucoup de radioactivité. Et comme on est en galerie, il peut y avoir aussi du radon. Ce sont tout de même des éléments importants pour les salariés.

Et nous regrettons un peu que les études environnementales n'aient pas été faites avant le début public. Et nous ne souhaiterions pas non plus, et c'est le dernier point sous lequel je vais intervenir, je suis encore dans les temps, que, comme nous avons épuisé nos ressources en pétrole, la moitié de nos ressources en pétrole en moins d'un siècle, je ne souhaiterais pas que l'on épuise nos ressources en lithium dans un temps aussi court. Que laisserons-nous, demain, à nos enfants, petits-enfants et toutes les générations futures ? Merci de m'avoir donné la parole.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Merci à vous. Vous avez tenu les temps, mais vous posez quatre très grosses questions. Ce que je vous propose peut-être, c'est d'adresser les questions Imerys à Imerys. Ça, ça m'a l'air simple. Sur les questions de sobriété et d'épuisement des ressources lithium, je ne sais pas si quelqu'un dans la salle, parmi nos experts, veut s'exprimer, peut-être le BRGM. On commence par Imerys. Cela vous laisse le temps de préparer votre réponse.

M. Grégoire JEAN, Imerys

Vous m'excuserez si je ne réponds pas à toutes les questions, vous me les reposerez, parce que c'est vrai qu'il y en avait beaucoup. Je vais commencer par la dernière qui était la radioactivité. Effectivement, c'est un massif granitique et les granits sont porteurs de radioactivité. En l'occurrence, c'est un granit étonnamment peu radioactif par rapport au fond global sur le Massif Central. On le connaît bien puisque l'on a tout de même les mesures de radioactivité que l'on a faites et des mesures de contenu en uranium et en thorium. Il est plutôt faiblement radioactif.

Ceci dit, en galerie, effectivement, le danger, c'est toujours l'accumulation de radon. C'est pourquoi la ventilation de la mine est prévue pour empêcher cette accumulation. Elle est prévue pour énormément d'autres éléments, évidemment, mais un des éléments dimensionnant de la ventilation de la mine est la mesure de radon. C'est une première réponse pour l'accumulation de radon souterraine.

Il y en avait une deuxième sur le lithium vendu en France. Le projet de principe est effectivement pour un marché local. On a énormément de clients dans le Nord de la France, qui ont le potentiel. Un, le projet n'est pas encore fait et, deux, on n'a pas encore vendu quoi que ce soit. En tout cas, on a beaucoup de clients potentiels dans le Nord de la France qui sont des entreprises françaises ou installées en France avec lesquelles on discute déjà. Et il n'est absolument pas question d'envoyer ce lithium en Chine, par exemple. Il faut comprendre le marché européen, tel qu'on le voit actuellement, et on peut discuter, peut-être que les besoins vont réduire si l'on applique des plans de sobriété élevés. Mais en tout cas, on est très loin de pouvoir assurer la demande en lithium en Europe. Même si elle est divisée par deux, voire par trois, les projets actuels ne suffiront pas à remplir la demande. Il n'y a absolument pas besoin d'aller en dehors de l'Europe pour trouver des clients.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup d'avoir tenu dans les temps. Du côté BRGM, pour les questions d'épuisement des ressources lithium et de sobriété ?

M. Patrick d'HUGUES, Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)

Bonsoir à tous. Répondre en moins de trois minutes sur une question qui embrasse aussi largement, c'est un peu compliqué, mais vous avez apporté un débat extrêmement important sur la question de la demande et du besoin. C'est une vraie question. Et en tant que BRGM, nous sommes plus positionnés, bien évidemment, sur la question de l'offre. Pour autant, on embarque maintenant depuis de nombreuses années cette question de la demande et du besoin. Ce qui est certain aujourd'hui, cela a déjà été dit, c'est qu'il faut décarboner, notamment décarboner la mobilité. C'est une certitude.

Et donc, il faut embarquer des véhicules électriques. Il y a énormément d'études qui ont été faites. Elles ont été mentionnées. RTE en a fait, l'ADEME en a fait, négaWatt est en train d'en faire, l'IAE en a fait. Elles aboutissent toutes à la même conclusion. C'est que, de toute façon, et pour les 20 prochaines années, il va falloir se fournir en lithium. C'est absolument indispensable, parce qu'il faudra alimenter cette mobilité, cette mobilité électrique. Même les scénarios qui embarquent énormément de recyclage et qui embarquent également de la sobriété, aujourd'hui et sur les 20 prochaines années, n'annulent pas et ne peuvent pas annuler l'activité extractive. Donc voilà, je crois que c'est extrêmement important.

Et le deuxième point important – effectivement, on en a parlé – c'est d'où vient ce lithium. Aujourd'hui, il vient à 78 % du Chili, de Chine également. Donc voilà, il y a aussi un enjeu, on parlait de souveraineté. L'enjeu de souveraineté, c'est de rapatrier ces filières sur les territoires européens. Et les filières se mettent en route. Vous avez entendu parler de Gigafactory. Donc, les filières européennes se mettent en place. Voilà l'importance et la vision un peu globale. Donc, on part un peu plus en dehors du territoire, mais voilà, la vision globale.

M. Nicolas Le MÉHAUTÉ, Commission particulière du débat public

Avant de clore la séquence, je vous relaie juste une question, qui appellerait une réponse, mais vu le temps qui passe très vite dans la réunion, sur les questions de transition, mais je vous la relaie quand même. Elle vient de la salle annexe. « En l'absence de réel plan national sur l'évolution des transports individuels et collectifs, sachant que le lithium ne crée aucune énergie, sachant que le réchauffement climatique est dérisoire face à la sixième extinction du vivant, qui est déjà en cours, en quoi est-il indispensable d'installer une industrie minière, qui est le type d'industrie la plus dangereuse au niveau environnemental ? »

Je pense que ce sont des questions qui seront approfondies dans le cadre de cette prochaine réunion et qui traitera aussi des questions de sobriété, qui sont un vrai sujet de préoccupation.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Tout à fait. Merci beaucoup. On va remettre le PowerPoint en route, s'il vous plaît.

M. Christopher HEYMANN, Imerys

Sinon, je pourrais juste apporter un petit complément sur le recyclage, parce que l'on n'en a pas trop parlé. Il y a deux sociétés françaises qui ne sont pas Imerys, qui travaillent dessus, Eramet et Orano notamment. Il y a déjà de petites filières, mais tant qu'il n'y a pas une masse critique importante, le recyclage ne peut pas contribuer de manière importante à la fourniture de lithium. Et malheureusement, à chaque étape de recyclage, il y a des pertes également. Donc, on ne peut pas avoir un recyclage à 100 %.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Merci. Ce que je vous propose, c'est de commencer par regarder ce qui a déjà été dit dans les temps précédents du débat public. On est au démarrage, mais on a tout de même déjà quelques propositions. Notamment cette personne qui dit que « C'est un projet local du PCF depuis 40 ans d'ouvrir une mine. C'est un productivisme sans examen des causes et conséquences pratiques et environnementales. Déjà, l'ancien député communiste était pour le lithium », en citant André LAJOINIE et Pierre GOLDBERG.

Ensuite, on a « Pourquoi une étude technique et non pas humaine ? » « Aura-t-on un prix sur les voitures électriques ? » et qui est très lié à « quelles compensations aurons-nous ? »

Je vais peut-être passer directement à l'autre aussi. « Quel impact à 6 km autour de la mine sur les écoles, les services, l'immobilier ? »

« En termes de développement économique, y aura-t-il des retombées pour les entreprises du territoire ? Est-ce qu'elles pourront faire de la sous-traitance, des prestations ? » Et une question beaucoup plus précise : « Concernant les retombées financières [pour ceux qui sont familiers du dossier du maître d'ouvrage, la question fait référence à un élément de la page 119], en particulier, la redevance communale d'un million d'euros par an, quelle sera la répartition entre le site d'Échassières, le site de chargement, le site de conversion et les autres communes ? Qui décidera de cette répartition ? Comment évoluera cette répartition entre phase projet, pilote et exploitation ? »

Imerys y répondra. Mais c'était simplement des éléments qui ont déjà été posés, des questions sur lesquelles il y aura des réponses. Surtout pour vous inspirer, vous, si vous avez des questions, des avis sur ces questions des retombées économiques. On vous laisse la parole.

M. Pierre FRANÇOIS

Bonsoir, Pierre FRANÇOIS. Je suis côté Puy-de-Dôme, parce que l'on parle beaucoup d'Échassières, et c'est complètement légitime, mais le Puy-de-Dôme n'est pas loin non plus. Donc, l'Allier, c'est très bien, mais cela touche aussi d'autres territoires, et je pense, un territoire aussi régional, voire national, puisqu'on nous annonce que ce serait éventuellement la plus grosse mine d'Europe.

Moi, ce qui m'étonne tout de même, c'est que depuis octobre 2022, on a appris lors d'une *garden-party* avec les élus, ou certains élus, cette annonce du projet. Beaucoup ont été surpris dans les habitants. Certains n'avaient effectivement pas connaissance de cela. Se pose tout de même ce problème un peu démocratique, c'est-à-dire de quel droit certains d'en haut décideraient-ils à la place de quelques-uns ou du peuple en bas ? Il y a des élus effectivement qui maintiennent et qui trouvent que c'est un projet extraordinaire, avant même qu'il y ait les études environnementales et la consommation d'eau, qui n'est même pas dans le projet actuellement.

Donc, quand Monsieur de la DREAL dit effectivement qu'il y a des études qui sont à venir, on les attend toujours. Cela pose tout de même un problème démocratique, c'est-à-dire que les élus ont été élus par le peuple, et dans aucun des projets municipaux, sauf erreur, il n'y avait ce projet de mine de lithium affiché clairement.

Ensuite, on parle du fait que c'est un projet à 1 milliard d'euros. Il y a un financement non négligeable de l'État, mais moi je pose simplement la question : pourquoi n'est-ce pas un projet public ? Et non pas un projet privé, à capitaux belges. Parce que, derrière, vous nous dites que cela va rester sur la France, on n'en est absolument pas sûrs, pas du tout.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

On n'est pas vraiment sur les retombées socio-économiques sur le territoire. Simplement sur la question démocratique, je reviens sur ce que l'on vous a présenté au démarrage, sur le fait que l'on est dans les phases amont du projet. Il n'y a pas eu de dépôt de dossier administratif, et c'est bien tout l'intérêt de ce moment-là de débat public aujourd'hui. Je réponds juste pour ma partie CNDP.

Interventions hors micro

OK, c'est votre question. On va passer sur cette question. Est-ce qu'il y a des questions qui sont liées à cette thématique des retombées socio-économiques sur le territoire ? Il y a une question ici.

Mme Patricia LAEDERICK, Association Préservons la forêt des Colettes

Merci, Patricia LAEDERICK, association Préservons la forêt des Colettes. On parle des retombées économiques, on ne parle que de la mine, mais il y en a bien d'autres. On dirait qu'on les oublie. Il y a le tourisme, et là, sur le tourisme, je ne suis pas sûre du tout que ce projet de mine soit une bonne chose. Au contraire, quand on vient ici, et je le sais parce que j'ai un gîte, j'ai beaucoup d'étrangers qui viennent chez moi, ce qu'ils viennent chercher, c'est la nature, ce n'est pas la mine. Or, nous allons avoir une nouvelle image. Nous allons avoir une image de territoire minier. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, vous parliez de retombées fiscales tout à l'heure. Je pense que vous faites référence à la redevance que les établissements miniers, comme Imerys, doivent payer en fonction des matériaux qu'ils sortent. Donc, ils vont payer quand l'État leur conseille une mine. Est-ce que vous savez de combien est la redevance, en l'occurrence, pour le lithium ? Elle est de 60 €. 60 € par tonne. Pour un produit final, qui vaut – on va dire, si l'on prend les hauts et les bas qui ont eu lieu ces 18 derniers mois – entre 20 000 et 80 000 € au prix de vente mondial du lithium, de l'hydroxyde de lithium. Et on nous dit que l'on va avoir des retombées économiques, des retombées fiscales intéressantes. 60 euros par tonne ? C'est risible.

Applaudissements

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Peut-être, du côté Imerys, vous voulez répondre à ces questions sur les retombées fiscales ?

Mme Sandrine PÉRAUD-DÉGEZ, Imerys

Oui, je vais commencer par me représenter. Je suis Sandrine PÉRAUD-DÉGEZ, je dirige les opérations pour un certain nombre de sites industriels, Imerys en France, dont les Kaolins de Beauvoir.

Par rapport à votre remarque, Madame, sur le paysage minier *versus* tourisme, de l'État, il y a eu un certain nombre d'études, qui ont été menées sur plusieurs sites industriels qui se sont créés, et à aucun moment, on n'a pu conclure à une baisse de tourisme, ou la question peut se poser aussi sur la valeur des habitations, etc., puisque l'on a déjà eu la question sur un autre débat. En tous les cas, il n'y a aucun projet industriel, pour lequel on a pu conclure à ce genre d'impact ni sur le tourisme, ni sur les habitations.

Interventions hors micro

Ce ne sont pas des études spécifiques, c'est suite à tout un tas de projets industriels qui ont été menés, et c'est la conclusion sur l'impact sur le tourisme, derrière, qui n'a pas été impacté. Donc, je n'ai pas d'études à vous fournir, mais en tout cas, on peut trouver, on cherchera des références. En tout cas, je n'en ai pas à vous donner aujourd'hui.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Oui, volontiers, s'il y a des références, on les mettra sur le site Internet de la CNDP. On prend date ce soir.

Mme Sandrine PÉRAUD-DÉGEZ, Imerys

Très bien. La deuxième question, Madame, par rapport aux redevances, ce que cela va rapporter en termes d'impact économique, de retombées économiques, si l'on ne parle pas d'emploi, puisque vous avez parlé essentiellement de la partie de redevance, effectivement, il y a des redevances communales, il y a des redevances départementales. Le Code minier est en cours de révision. Il y a des choses qui vont bouger dans les mois qui viennent. Après, c'est un calcul. Le chiffre que vous évoquez, c'est multiplié par des tonnes extraites. Ce ne sont pas les tonnes de lithium. Donc, on parle tout de même d'un impact assez significatif, qui sera à répartir sur la commune sur laquelle est positionnée la mine, sur

la commune qui a la partie usine. Là, c'est les deux. Pour nous, c'est la partie Échassières. Ensuite, il y a une autre ventilation qui représente à peu près 50 % de cette redevance qui va être répartie sur les communes qui vont héberger les salariés qui vont travailler dans la mine. C'est à peu près la répartition qui se fait au niveau du Code minier, mais qui est en cours d'évolution.

Peut-être Monsieur LABELLE de la DREAL pour compléter.

M. Lionel LABELLE, Chef d'unité interdépartementale Cantal, Allier, Puy-de-Dôme, à la DREAL

Pour confirmer, effectivement, la redevance minière fait l'objet aujourd'hui d'une répartition assez archaïque. C'est une réglementation assez ancienne et que les services centraux du ministère de la Transition écologique sont en train de réformer. L'idée étant d'optimiser, de valoriser mieux les retombées que peuvent avoir les territoires sur lesquels une mine est en exploitation. Normalement, les travaux devraient aboutir sur 2024-2025 et devraient être en tout cas opérationnels pour l'ouverture du projet EMILI, au regard des échéances annoncées.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Il y a une question de ce côté-là, je crois, si la personne peut...

Intervention hors micro

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Micro, s'il vous plaît.

Mme Patricia LAEDERICK, Association Préservons la forêt des Colettes

Dans votre dossier, page 119, vous précisez bien que la redevance est par tonne d'hydroxyde de lithium.

Mme Sandrine PÉRAUD-DÉGEZ, Imerys

En partie, effectivement.

Mme Patricia LAEDERICK, Association Préservons la forêt des Colettes

Ce n'est pas écrit « en partie ». Et si l'on vérifie sur les sites, ce que j'ai fait, des impôts, c'est très clair.

Mme Sandrine PÉRAUD-DÉGEZ, Imerys

On va vous apporter un complément, si vous voulez bien.

M. Fabrice FRÉBOURG, Imerys

Fabrice FRÉBOURG, bonsoir. Je suis en charge des procédures d'autorisation et des études environnementales. En fait, ce qui est indiqué dans le dossier du maître d'ouvrage, c'est une partie des redevances qui sont prévues par le Code minier. Comme disait M. LABELLE de la DREAL, ces redevances devraient évoluer encore dans les prochains mois. Cette redevance à la tonne est aussi associée à une redevance à la surface qui n'est pas développée, en l'occurrence, dans le dossier.

Intervention hors micro

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Ces éléments seront précisés, notamment sur la plateforme. On avait repéré une question par là-bas, est-ce qu'elle existe encore ? Il y a un Monsieur qui est là, et qui, en plus, a le micro.

M. Henri BARBIER, Conseiller municipal à Bellenaves

Merci. Alors, Monsieur le Maire d'Échassières, n'y voyez rien du tout contre vous, mais on se rend compte, effectivement, que si le Code minier n'est pas revu, ce sera principalement la commune d'Échassières qui aura des retombées fiscales. Quid de la Com'com ? Et là, je ne parlerai pas à la place de Madame la Présidente, mais il se trouve aussi que des villages – je prêche encore pour ma paroisse – comme Bellenaves sont des centres d'attraction. On se rend compte qu'on a un collège, qu'on a également des structures de santé qui vont attirer forcément des personnes qui vont venir travailler sur vos sites. Or, si je le comprends bien, nous ne bénéficierons pas de retombées fiscales pour pouvoir améliorer nos services, typiquement école, entre autres. Puisque nous allons avoir, dans les années à venir, forcément une augmentation de notre fréquentation. Cela va être le cas pour Échassières, mais ce sera aussi le cas pour les autres communes. Quid de ce sujet-là ? Merci.

Mme Sandrine PÉRAUD-DÉGEZ, Imerys

Je pense que c'est la réponse qu'a apportée en partie M. LABELLE, où effectivement il y a cette évolution du Code minier. C'est une décision qui va être gouvernementale, c'est les services...

Intervention hors micro

Bien sûr. Effectivement, on a parlé d'une répartition. Quelle ventilation sur cette répartition-là ? Aujourd'hui, on n'a pas la réponse.

En tous les cas, ce qui est sûr, c'est que ces projets-là, il y a des emplois qui sont associés. Donc, les emplois directs, Imerys. Et puis, il y a aussi les emplois indirects qui vont créer aussi de l'activité au sein des différentes communes avoisinantes. C'est vrai sur le département de l'Allier, mais c'est aussi vrai sur le Puy-de-Dôme, la Creuse, puisque cela va attirer un certain nombre de personnes qui iront aussi s'installer dans ces différents départements. Cela va forcément générer aussi une activité supplémentaire globale sur les autres activités, qui ne sont pas des activités industrielles.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Allez-y, répondez à celle-ci. Ensuite, on va prendre deux dernières questions sur cette séquence-là. La dame, ici, et la dame, là.

Mme Sandrine PÉRAUD-DÉGEZ, Imerys

Il y avait une question qui accompagnait, qui était sur les emplois. Il y a deux phases. Il y a la phase d'usine de démonstration, qui va nous permettre de valider le process. Là, il y aura à peu près une centaine d'emplois. La répartition, c'est une trentaine ou une quarantaine sur Échassières et le reste sur La Loue, sur l'usine de démonstration, de conversion. Et ensuite, sur la phase finale, ce sera entre 500 et 600 emplois Imerys, à peu près la moitié sur la partie mine et usine de concentration, donc sur Échassières, et l'autre moitié sur la partie de La Loue. Et à cela, il faut multiplier à peu près par deux et demi pour avoir les emplois indirects qui sont liés à nos activités, avec toute la partie sous-traitance qui va...

Intervention hors micro : « Pardon, mais ce n'est pas du tout les chiffres que l'on a nous a dit... »

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Alors, prenons le temps, effectivement, sur cette question. Sachant aussi qu'il y aura une réunion spécifique. Excusez-moi, Madame. Il y aura une réunion spécifique sur cette question-là le 14 mai, où des éléments plus précis seront posés. Mais effectivement, reprenons ces éléments-là pour au moins partir sur une base à peu près claire.

Interventions hors micro

Mme Sandrine PÉRAUD-DÉGEZ, Imerys

Je me suis mal exprimée, alors. J'ai répondu à Monsieur. J'ai dit 600 emplois en tout pour le projet, à peu près la moitié sur la partie mine et concentration, qui sont sur Échassières.

Interventions hors micro

Mme Sandrine PÉRAUD-DÉGEZ, Imerys

Si je peux me permettre, c'est deux questions différentes.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Oui, c'est deux questions différentes. Nous sommes d'accord. Par rapport à ce qui s'est déjà dit et fait dans les questions du débat public... s'il vous plaît. Il y a eu beaucoup de questions qui ont eu trait au type de contrat, au type de métier, aux besoins en formation, etc. Et notamment des questions aussi : est-ce que cela va bénéficier aux gens de l'Allier ? Et si oui, de quelle manière, de quel type de contrat, etc. ?

Mme Sandrine PÉRAUD-DÉGEZ, Imerys

Effectivement, c'est une question qui revient assez régulièrement. Il y a beaucoup de types de métiers. On va commencer à recruter à peu près à mi-année, mi-2024. Il faudrait que l'on commence à recruter un certain nombre de personnes, pour faire tourner les usines de démonstration, si l'on avance sur le projet.

Les différents métiers dont on parle, c'est des personnes qui vont encadrer, qui vont avoir une expérience particulière sur ces usines de concentration, sur l'exploitation minière et sur la partie conversion. Il y aura aussi des gens qui sont des techniciens, des contremaîtres, qui vont faire tourner nos usines. Il y aura des gens en poste, des opérateurs, des conducteurs d'engins. Donc, il y aura vraiment une palette très variée de types de métiers.

À la question, Madame, de savoir si ce sera des personnes locales qui vont pouvoir... en partie, sûrement. En totalité, non, sûrement pas, parce que cela nécessite, en particulier sur la partie conversion, une expertise dans des domaines, en particulier la chimie, qui vont nécessiter que l'on forme les gens, des gens d'ici ou d'ailleurs, mais en tout cas qu'on les forme et qu'on les forme ici, pour pouvoir répondre aux besoins des métiers à venir.

Il y a d'ailleurs des discussions qui sont en cours avec les trois départements, avec AURA Entreprises la CCI, l'AFPI, Mode d'emploi avec le MEDEF, France Travail, etc., pour voir quel type de formations on met en place et comment on arrive à développer ces formations pour être prêts dans les années à venir.

M. Nicolas Le MÉHAUTÉ, Commission particulière du débat public

S'il vous plaît, on me fait savoir en salle annexe, en tout cas, et sur YouTube, cela doit être pareil, que les questions sans micro, c'est très frustrant parce que l'on n'entend rien. Donc, déjà, prendre les micros. Et peut-être en complément...

Intervention hors micro

M. Nicolas Le MÉHAUTÉ, Commission particulière du débat public

Alors, prenez le micro, parce que de toute façon on ne vous entend pas.

Intervenante non identifiée

On voudrait la liste des emplois directs d'Imerys. Combien prévoient-ils ? On voudrait la liste, les données. Là, dans tout le chapitre socio, je ne sais plus quoi, il y a plein de données. On voudrait savoir d'où cela sort, on voudrait les vérifier. Et cela a déjà été demandé à Moulins. J'aurais aimé que cela soit disponible aujourd'hui. Comme cela, on saura vraiment de quoi l'on parle. Parce que là, on parle, on parle, on parle, mais on veut vraiment savoir quels emplois, si c'est des emplois précaires ou pas, la durée des emplois, etc. Ça, c'est du concret. C'est du concret. Et on peut parler, on peut débattre. Et là, je suis un peu en colère, parce que cela a été demandé à Moulins. Alors, si l'on demande et puis que cela disparaît...

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Entendu. Alors, je le redis, il y a une réunion le 14 mai avec des éléments plus précis qui seront apportés. Je vous propose un dernier élément de réponse sur cette question, parce que l'on est en train de prendre du retard et j'aimerais tout de même que vous ayez un reste de soirée et le temps de rentrer chez vous. Allez-y pour cette question socio-économique.

Mme Sandrine PÉRAUD-DÉGEZ, Imerys

Juste, Madame, s'il vous plaît, par rapport à votre question, parce que vous dites que cela a été posé plusieurs fois, vous avez raison, et la réponse a été apportée à Gannat. Et je vous redonne la réponse, ce sera des emplois pérennes, en CDI, Imerys.

Applaudissements

Vous avez posé la question, pérennes ou pas pérennes, ce sera des emplois pérennes, CDI. 600.

Intervention hors micro

Mme Sandrine PÉRAUD-DÉGEZ, Imerys

Non, mais je vous ai répondu...

Intervention hors micro

M. Nicolas Le MÉHAUTÉ, Commission particulière du débat public

Il n'y a pas de micro. Peut-être pour clore la séquence, parce qu'il y a le point environnement qui vient après, il y a un certain nombre de questions qui sont posées sur la plateforme et pour lesquelles il y a des réponses qui sont courtes et qui sont assez précises. Notamment, je pense à la ventilation des redevances. Il y a plusieurs points comme cela qui ont été posés. N'hésitez pas à aller voir sur la plateforme pour trouver des réponses, parce qu'on ne pourra pas obtenir toutes les réponses que vous souhaitez ce soir. Mais le débat n'est pas encore fini.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

C'est une question très importante. On clôt ici ce soir, mais ce n'est pas pour clore le débat sur la question des emplois. Vous avez tous les autres outils pour le faire, mais on revient sur le site d'Échassières et sur les questions d'impact environnemental, qui sont aussi très importantes. On va passer la parole aux associations, Stop Mines O3 et Préservons la forêt des Colettes. Si vous voulez bien venir jusqu'ici pour votre intervention.

Intervention des représentant-es de l'association PRÉSERVONS LA FORÊT DES COLETTES et STOP MINES O3

Bonjour. Nous sommes des représentants de Préservons la forêt des Colettes et Stop Mines O3. À Moulins, pour le lancement de ce débat public, le représentant de la CGT est intervenu de façon pertinente au sujet des emplois. Il a

partagé en outre son étonnement de ne pas voir les associations opposées aux projets à la tribune au même niveau que les représentants Imerys.

Aujourd'hui, on nous a accordé 5 minutes par association. 5 minutes pour résumer un an et demi de travail, de recherche, de documentation, d'entretien avec des experts. Pour résumer, on va dire que la tâche n'est pas facile. 5 minutes pour vous dire pourquoi nous nous opposons à ce projet. 5 minutes pour vous dire que c'est notre héritage aux générations futures qui se joue aujourd'hui. Nous allons faire de notre mieux dans cette petite fenêtre, que vous nommez démocratie.

Nous tenons à remercier tous les gens qui sont ici. Cela fait plaisir de voir que le projet suscite de l'intérêt. Venez nous voir, on est ouverts à la discussion. On va organiser un événement le 25 mai. Vous êtes tous les bienvenus.

Ce projet est destructeur et s'inscrit dans une logique de pillage sans fin. Nous ne voulons pas être complices de ce désastre.

Donc, nous avons 5 minutes pour vous partager quelques éléments, on va essayer les plus croustillants. Le choix est difficile, mais c'est parti, accrochez vos ceintures.

C'est vrai, le territoire a un passé minier. Du tungstène a été extrait ici pendant 50 ans. Le site a fermé il y a une soixantaine d'années, et pourtant, il est toujours pollué au plus haut taux de toxicité aux métaux lourds, dont l'arsenic et le plomb. Ce n'est pas nous qui le disons. C'est GEODERIS, dans le rapport qu'il a fait et qu'il a publié en 2018. Il n'y a pas qu'ici. C'est pareil dans tous les anciens sites miniers.

Aujourd'hui, le projet d'Imerys ici est titanesque. Ce n'est pas une petite mine au fond du jardin. C'est quelque chose de dantesque. Imerys veut extraire, en moins de 3 mois, la même quantité de minerais qu'il a été extrait ici en 50 ans. Et oui, c'est ça, une mine moderne : extraire plus et plus vite. Avec les montagnes de déchets qui vont avec et la consommation énorme en eau et en électricité.

5 minutes pour vous dire que la sécheresse, ce n'est pas qu'un mot sur du papier. Depuis quelques années, nous la vivons. Nous voyons les champs grillés pendant l'été, rendant la tâche difficile aux agriculteurs. Comment nourrir les bêtes, comment les abreuver ? Nos rivières se réduisent à un filet d'eau l'été, et peinent à retrouver leur débit durant l'hiver. Nous savons que des centaines de communes en France n'ont pas eu d'eau l'année passée. À ce jour, cela est déjà hyper tendu et problématique. Qu'en serait-il si la mine voyait le jour ? À qui la priorité ? Industriels ou habitants ?

5 minutes pour vous dire que la bosse est considérée comme le château d'eau de la région. En forant dans une roche fracturée communiquant avec un aquifère de surface, Imerys peut perturber les écoulements souterrains et diminuer les réserves d'eau souterraines en pompant pour creuser ces galeries. Imerys s'était engagé à fournir pour ce débat une étude hydrogéologique, pour étudier les risques de rabattement de nappe en phase d'exploitation et lors de l'après-mine. Où est-elle ?

Par ailleurs, sur le site Internet de la CNDP, parmi les documents fournis par le maître d'œuvre, la fiche thématique sur l'eau est manquante. Quand l'aurons-nous ?

Ce que nous entendons dans la communication propagande d'Imerys, c'est : « Rassurez-vous, tout va bien se passer, il n'y aura aucun problème. » Il faudrait donc faire confiance à cette société reconnue mondialement pour sa fiabilité. Certains Brésiliens et Brésiliennes peuvent en témoigner. Ils et elles ont vu leur cours d'eau pollué par l'activité d'Imerys. On parle là de populations locales privées d'eau potable et de leurs zones de pêche. On doit donc leur livrer de l'eau en bouteille, pour qu'ils puissent boire.

À Moulins, vous nous avez parlé à ce propos d'incident. C'était un incident. On peut parler d'euphémisme, voire d'euphémisme un peu sordide, quand cela concerne directement l'eau, sans laquelle la vie n'est pas possible. C'est plutôt un drame, où la population était privée de ses besoins fondamentaux. Imerys a par ailleurs été condamnée pour avoir commercialisé du talc pour la fabrication de cosmétiques aux USA, provoquant chez les consommateurs des cancers. Encore un malheureux incident.

Imerys a été condamné au Québec et en France pour non-respect du Code de l'environnement. Le respectera-t-il à Échassières ?

Imerys va jusqu'à nous promettre que si de tels incidents devaient se produire, il y aurait bien sûr des dédommagements. Quand bien même ce serait vrai, après combien de temps ? Et même, merci, c'est très gentil, mais nous, nous préférons conserver, prendre soin et défendre notre milieu de vie. Bref, boire et manger.

Au regard de ces informations, cela va être difficile de croire tout ce que nous dit Imerys.

Ce projet est et se voudrait généreusement subventionné par l'État, c'est-à-dire nous, pendant que nos services publics meurent. Plus de sous pour nos hôpitaux, nos écoles, nos retraites, notre Sécurité sociale. À la fin de l'année, nous serions à 23 millions d'euros de subventions.

5 minutes pour vous dire : du lithium, pour quoi faire ? De gros véhicules, inaccessibles financièrement à la majorité, qui ne réduisent pas l'impact carbone si l'on inclut les phases de fabrication dudit véhicule ? Imerys, ne pouvant garantir l'usage qui serait fait du lithium extrait d'Échassières, ne peut utiliser, pour sa propagande, le terme de transition écologique. Cela s'appelle du *greenwashing*.

Pour fabriquer ces véhicules, beaucoup d'autres métaux sont nécessaires, nickel, cobalt, manganèse, graphite, cuivre, aluminium et bien sûr, de l'uranium pour nos centrales nucléaires qui vont être construites. L'énergie verte. Cette transition écologique impliquerait que nous devrions demander aux mines existantes d'extraire plus de métaux et d'ouvrir d'autres mines en France et dans le monde. M. VIDAL du CNRS annonce qu'en 35 ans, nous aurons extrait la même quantité de métaux que nous en avons extrait depuis le début de l'humanité.

Nos gouvernements sont-ils devenus fous ? Qui peut croire que nous allons sauver la planète, et l'humain donc, en l'exploitant plus ? Nous sommes conscients de l'urgence climatique. Nombreux sont les scientifiques qui nous alertent depuis bien longtemps. C'est pour cela que nous sommes debout. Comme bien d'autres de par le monde, nous refusons d'être complices de la destruction en cours de nos environnements de vie. Nous disons stop, ni à Échassières, ni ailleurs. En résumé, la seule chose durable dans ce projet est la pollution.

Oui, donc en résumé, la seule chose durable dans ce projet, c'est la pollution.

Deuxièmement, ce projet ne sert que des besoins économiques. On va finir par une petite citation de Sitting Bull qui dit : « Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, alors, on s'apercevra que l'argent ne se mange pas ».

Applaudissements

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Et vous n'avez utilisé que 9 des 10 minutes que l'on vous consacrait. Je précise aussi que vous pourrez réintervenir à d'autres moments, et que, bien entendu, dans les questions-réponses, et je sais que vous le faites, vous êtes bienvenus pour intervenir.

Par rapport à la précédente séquence sur les retombées socio-économiques et aux demandes de la salle annexe et de YouTube, on va essayer d'être un peu plus vigilant à ce que la parole soit un peu plus concentrée et que cela permette un débat qui soit suivi, y compris quand on est derrière l'écran. Donc, je vous le redemande : quand vous voulez prendre la parole, demandez le micro. On peut faire des petits « ping-pongs » comme on dit, des questions-réponses. Pas trop long non plus, parce que derrière l'écran, ce n'est pas toujours très agréable à suivre. Voilà un peu les éléments pour recommencer ce débat sur l'environnement.

La parole est à vous, aux questions. Peut-être des personnes qui ne sont pas déjà intervenues. Monsieur ?

M. Étienne JOSSE

Bonjour, Étienne. Je pensais que l'on était dans un débat. De ce que je vois depuis la première réunion à Moulins, à Gannat, maintenant à Échassières, Imerys ne présente aucun chiffre, aucun élément tangible. « On va consommer $x \text{ m}^3$ d'eau », « c'est une hypothèse », « Cela n'a jamais été vérifié industriellement », « on n'a aucune idée des quantités d'intrants qui vont être amenées, acides, bases, pour la partie concentration », « on n'a pas de vision claire sur quel produit va être utilisé pour séparer le mica lithinifère du reste ». J'ai compris que c'était une éthéramine, mais une éthéramine, c'est un composé chimique, c'est un nom basique, cela ne veut rien dire. Est-ce un composé, derrière, qui sera toxique, pas toxique, qui pose des problèmes pour l'environnement ? J'ai compris qu'il y aurait du ciment qui serait ajouté pour stabiliser les stériles, etc. Alors, « stériles », déjà, le mot, je ne pense pas qu'ils seront totalement stériles, mais... quelle quantité de ciment par an ? Et cela veut dire combien de camions ? Est-ce que tout cela, on le sait ? Je pense que oui, mais que vous ne le communiquez pas.

Donc, que fait-on pour avoir un débat ? Et un débat, il faut des éléments chiffrés, argumentés, pour que l'on puisse discuter. Ce n'est pas juste : « Croyez-moi, je vous présente le plus beau projet ».

Et comme j'ai encore 1 minute 50, vous nous avez parlé beaucoup de IRMA. IRMA, c'est la mine responsable. Je n'en entends plus parler. C'est fini, peut-être ? Et je voulais que vous me disiez combien de sites Imerys sont certifiés IRMA ou en cours de certification IRMA ? Est-ce que vous en avez ? Et combien de sites au monde sont certifiés IRMA ? Est-ce que vous le savez ? Est-ce que vous pouvez nous donner l'information ?

Applaudissements

M. Nicolas Le MÉHAUTÉ, Commission particulière du débat public

Alors, ce que vous souhaitez, je retiens les tonnes de ciment, le nombre de camions, et vous parliez du volume d'eau, de quel volume vous auriez besoin.

M. Étienne JOSSE

En fait, comme tous les gens dans la salle, je pense, on veut des éléments tangibles, chiffrés. La consommation d'eau en fait partie. On nous dit que c'est 95 % de recyclage. Si c'est raté, si le pilote dit que c'est 90 %, c'est 85 %, quelle est la quantité, quel est l'impact sur la quantité d'eau ? Sur le ciment, quelle est la quantité qui est prévue, avec des hypothèses hautes, des hypothèses basses ? Tous ces éléments, on ne les voit pas. Même dans le DMO, on ne les voit pas.

On nous dit que ce sera dans l'étude d'impact. L'étude d'impact est plus tard. Donc le débat, soit il sert à quelque chose, il y a des éléments, soit il ne sert à rien, et on arrête de le faire.

Applaudissements

M. Christopher HEYMANN, Imerys

Alors, le débat, cela sert à poser des questions et à y répondre. Donc, je considère que votre première partie, c'est finalement une liste de questions, à laquelle on va pouvoir vous répondre, avec des chiffres et des détails sur les réactifs, pas de problème. Je vous invite également à consulter le DMO, où vous trouverez les volumes, les tonnages, etc. C'est dans l'état actuel des connaissances. Si on avait tout donné, vous nous auriez sans doute reproché que tout était ficelé. Donc, on donne à notre meilleur niveau de connaissance aujourd'hui, quels sont ces chiffres, et ils sont représentatifs de la suite. Et on est plutôt conservateur dans notre approche. Donc, on est confiant sur les chiffres qui sont démontrés.

Peut-être si j'en viens sur les quantités de ciment ou sur les réactifs, je vais passer la parole à Grégoire JEAN.

M. Grégoire JEAN, Imerys

Oui, alors on a quelques éléments. Tous ne sont pas finalisés, effectivement. Pourquoi ? Parce que l'on essaie toujours de s'améliorer, donc de consommer toujours moins. Pour vous donner un ordre d'idée sur le ciment, je n'ai pas de fourchette haute et basse, c'est plutôt mes collègues sur la mine qui l'ont, mais la moyenne, c'est, on pense, une consommation de l'ordre de 50 000 tonnes de ciment par an. Donc, pour compléter 950 000 tonnes de minerais non valorisés, qui seraient remis dans les galeries exploitées.

Vous avez mentionné les acides. On a l'acide sulfurique, l'acide chlorhydrique, de la chaux pour neutraliser tout cela. Donc, ça, ce sont les acides bases. Par exemple, l'ordre de grandeur de la chaux, c'est 3 500 tonnes par an pour neutraliser la même quantité d'acides de l'autre côté. C'est l'ordre de grandeur, encore une fois. Les chiffres très précis, on peut en discuter des heures, mais il y a encore des options industrielles qui sont à discuter. Vous avez vu dans le DMO, on parle de feldspaths ou de sable feldspathique. Avoir du feldspath, c'est le séparer. Donc, c'est des réactifs supplémentaires, et donc plus de chaux et plus d'acide. Mais aussi un minerai qui a plus d'utilité sur le marché.

Enfin, les amines sont des monoéthéramines. On en teste d'autres, on cherche des choses plus efficaces. En l'occurrence, s'il y a une action immédiate, effectivement ce n'est pas un produit qui est très agréable. En revanche, celle avec laquelle on travaille est biodégradable, donc sa rétention dans l'environnement est faible.

Après, il faudrait un travail spécifique pour vous expliquer comment est fait le site industriel pour éviter, dans tous les cas, que les produits qui pourraient s'échapper ne rentrent pas dans l'environnement. Il y a tout un tas de stratégies qui sont mises en place là-dessus, donc un containment de toutes les zones de stockage et de production sur le site de concentration et sur le site de conversion, pour éviter les contaminations des eaux de ruissellement.

Enfin, pour l'eau, vous dites que l'on ne sait pas exactement combien est recyclé. En l'occurrence, sur le site de concentration, les seules pertes en eau sont les pertes qui sont associées aux minerais. Les minerais, on les presse, donc on enlève l'essentiel de l'eau et on le recycle, mais il y a une eau résiduelle dans ce minerai, donc là, il y a une perte en eau, et c'est la même chose lorsque l'on fait le ciment, il y a de l'eau associée. Ces mesures-là sont assez garanties. Quand on parle de 600 m³ sur le site de concentration, on est conservateur, mais on a une bonne idée qu'il n'y a absolument aucune source de perte d'eau sur le site de concentration. Sur le site de conversion, cela sera l'objet d'une autre discussion peut-être, si l'on veut rentrer dans les détails.

Si l'on peut réafficher la diapositive sur le cycle de l'eau, sur le circuit hydrique, nos consommations. C'est ce que l'on montrait tout à l'heure. Évidemment, c'est l'état actuel de nos connaissances. 70 m³ par heure, qui représentent 600 000 m³ par an, qui proviendraient de la Sioule. L'emplacement exact est encore à définir, il y a deux sites candidats. Une perte estimée à 35 m³ par heure des extrants, c'est-à-dire de ce qui partira par wagon. C'est l'humidité résiduelle du minerai, qui sera environ à 17 ou 18 % d'humidité. Ensuite, on aurait 45 m³ par heure de perte en humidité dans les remblais en carrière, une partie en surface et une partie en souterrain. Et après, vous avez d'autres précisions sur les débits qui nous servent notamment à la consommation et au transport de la pulpe.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup.

M. Nicolas Le MÉHAUTÉ, Commission particulière du débat public

Monsieur citait aussi le nombre de camions, je ne sais pas si vous avez des éléments.

M. Christopher HEYMANN, Imerys

Aujourd'hui, les Kaolins de Beauvoir, juste pour information, on a entre 10 et 20 camions. Il me semble que, pour le ciment, si je ne dis pas de bêtise, c'est une vingtaine également. 15 par jour.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Et par rapport à ces questions de chiffres, je pense qu'au moment du débat, il est extrêmement important que vous, du côté des questions que vous avez, vous fassiez remonter ces questions-là, et, du côté d'Imerys, que vous nous disiez aussi comment vous calculez et ce qui vous emmène dans une incertitude, que vous réglez, à quel moment, enfin que l'on ait ces éléments dans le cadre du débat.

Mme Daniela LIEBETEGGER, Imerys

Bonsoir. Je vais répondre à la dernière question du Monsieur, s'il vous plaît. Daniela LIEBETEGGER, je crois que la majorité des gens me connaît. Je suis toujours responsable de la performance sociétale et des parties prenantes chez Imerys.

Et oui, on travaille toujours sur IRMA, mais c'est un travail de longue haleine. Déjà, parce que IRMA, c'est un standard, en fin de compte, on peut être certifié seulement une fois que la mine est opérationnelle. Cela veut dire qu'aujourd'hui, on est en train de mettre en place toutes les nécessités, toutes les réglementations par rapport à IRMA. Pas des réglementations gouvernementales, mais IRMA, qui nous amènent, le jour où l'on est opérationnel, à ce que l'on fasse notre audit.

La question combien de mines, aujourd'hui, sont déjà certifiées, je crois que c'est entre 5 et 6 mines. Mais pourquoi ? Parce que le standard est relativement neuf. Il a été mis en place en 2019. Et comme je le disais, parce qu'il y a beaucoup de projets, il y a, je crois, une cinquantaine de projets, des mines, qui, aujourd'hui, sont en train de travailler envers une certification. Mais parce que ces mines ne sont pas encore opérationnelles, elles ne sont pas encore certifiées.

Les projets qui sont aujourd'hui certifiés se trouvent surtout en Amérique du Sud et en Afrique. Il y a aussi pas mal de projets européens qui travaillent comme Imerys vers cette certification-là.

Et l'on va mettre en place, là maintenant, à cause du débat public, on ne pouvait pas mettre en place certains outils comme des comités de suivi, etc., des concertations qui sont aussi par rapport à IRMA. Tout cela va être mis en place à partir de fin 2024. Et tout cela, tout au long de la vie de la mine, cela veut dire jusqu'à la fin. Et on prévoit effectivement, le jour où la mine est opérationnelle, d'être certifié. Aussi, à souligner, c'est une certification qui doit être renouvelée tous les trois ans. Cela veut dire que, tous les trois ans, il y a un audit d'une partie tiers qui va venir ici, sur site, faire un audit et qui, dans le cours de l'audit, va aussi venir voir les parties prenantes, si elles étaient bien incluses dans cette certification et dans cette démarche.

Intervention hors micro

M. Nicolas Le MÉHAUTÉ, Commission particulière du débat public

Prenez le micro, s'il vous plaît. On ne vous a pas entendu à côté.

Mme Ghislaine GARNIER PHILIPPE, Association France Nature Environnement

Je m'excuse, je reprends, mais c'est pour mieux comprendre. Le tiers qui validera pour la certification, en l'occurrence, sera composé de quels organismes le représentant ?

Mme Daniela LIEBETEGGER, Imerys

C'est l'organisme IRMA qui a mandaté certains organismes d'audit, qui sont habilités à faire cet audit. La certification vient d'IRMA. Mais l'audit est fait par un organisme qui est habilité par IRMA pour pouvoir faire des audits. Nous, nous pouvons juste choisir entre quelques organismes et nous pouvons dire : « C'est cet organisme-là que l'on veut pour faire l'audit. »

Juste peut-être pour rajouter, c'est que le rapport de l'audit est rendu public à la fin, même si l'on n'arrive pas à la certification. Cela veut dire que, dans tous les cas, il sera publié.

M. Étienne PHILIPPE

Bonjour, j'ai deux questions très précises à poser. J'avais un préambule, mais les associations ont dit ce que je voudrais dire sur les dégâts environnementaux. J'ajoute quand même qu'il y a aussi des dégâts humains. Dans le monde, des

millions, des dizaines de millions de personnes travaillent de leurs mains, pour quelques peccadilles et beaucoup d'accidents, dans des mines sauvages, où le marché institutionnel s'approvisionne tous les jours en toute tranquillité. Ça continuera, mine d'Échassières ou pas.

Première question. Puisqu'ici, c'est de l'arsenic et du plomb qu'a laissé la mine de tungstène, que laissera la mine de lithium ? Que contiendront précisément, en métaux et en substances chimiques, les déchets que vous déposerez là-haut sur la colline ? Sachant que la durée de vie d'une membrane d'étanchéité est bien loin de la durée pendant laquelle resteront ces déchets.

Deuxième question. Pardon ?

Intervention hors micro

150 ans, d'accord. Et les déchets, c'est des milliers d'années.

Intervention hors micro

Pardon ? Pourquoi me dites-vous cela ? 150 ans, la durée de vie d'une membrane.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

S'il vous plaît.

M. Étienne PHILIPPE

Deuxième question. Le prétexte de cette mine de lithium ne serait pas la recherche du profit, mais la décarbonation de l'énergie. Vous connaissez mieux que tout le monde ici le biochar. Pouvez-vous expliquer à l'assemblée ce que c'est ? Et lui dire pourquoi vous n'avez pas envisagé de remplacer les énormes quantités de ciment prévues, ciment très producteurs de CO², par ce biochar qui, à l'inverse, l'emprisonne.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Pour votre première question, on va laisser le BRGM répondre. Et la deuxième, je suppose que ce sera lmerys.

M. Éric GLOAGUEN, Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)

Bonjour à tous. Éric GLOAGUEN, BRGM. Je suis chercheur en géologie, spécialité dans le gisement de lithium. Pour répondre sur tout ce qui est métaux dans le granit de Beauvoir, il faut bien comprendre que c'est un granit. Vous avez cela au bord de mer, vous en avez aussi dans la région. Cela a servi historiquement à faire les murs des maisons, cela sert à faire les granulats des routes. Si l'on ne s'intéressait pas à extraire le lithium, ce serait du régime des carrières pour faire du granulats, typiquement, pour les routes, l'enrobée, etc.

En termes de chimie de ce granit-là, sa particularité par rapport à tous les autres granits, c'est sa richesse, notamment en lithium. C'est pour cela que l'on s'y intéresse. Il a été étudié par le biais d'un sondage scientifique qui a eu lieu dans les années 80, par toute la communauté scientifique française. On sait relativement bien ce qu'il y a comme métaux dedans, et notamment l'arsenic. Et ce que je peux vous dire, quand on regarde les moyennes en arsenic, c'est que l'on est dans des teneurs qui sont tout à fait normales. Et on est au moins 20 fois inférieurs à ce qu'il y a dans les micaschistes. Il y a localement des endroits, où il peut y avoir des enjeux, notamment relativement plus loin d'ici, au Mazet, ou plus au sud, au Chaya. Mais si l'on s'intéresse au granit, il est particulièrement plus faible que les roches environnantes en arsenic, et notamment moins que tous les endroits où il y a eu des sites miniers. Ça, c'est clair et c'est des choses qui sont publiées. Vous pouvez regarder les articles de [Cunet collaborateurs \[02:29:12\]](#) en 1992, les articles de [Rimbaud \[02:29:15\]](#) en 1995 et toutes les publications associées au sondage scientifique de l'Allier.

Et après, sur l'emprise, vous avez l'emprise de la carrière. Le kaolin. Et tous les impacts que cela peut avoir, vous l'avez là, à la sortie du village. Est-ce qu'il y a des problèmes associés à des métaux ? Vous pouvez les regarder. Et l'emprise, le granit, il est, en surface, altéré, vous allez trouver le même granit en profondeur, c'est juste qu'il n'est pas transformé en kaolin, mais cela reste bien la même roche.

Intervention hors micro : « Mais l'altération se fait beaucoup plus longtemps. Là, cela va se faire beaucoup plus rapidement par le phénomène que l'on broie la roche et que l'on va la remettre... »

M. Nicolas Le MÉHAUTÉ, Commission particulière du débat public

S'il vous plaît, prenez le micro que l'on vous entende.

M. Étienne PHILIPPE

Je vous pose la question, parce que je ne sais pas. Vous nous parlez de granulats. Là, cela ne va plus être sous forme de granulats, si j'ai bien compris, ce que l'on va remettre, ça s'appelle de la farine ou je ne sais pas quoi. Donc, cela va être très fin.

M. Éric GLOAGUEN, Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)

Oui, mélangé avec du ciment.

M. Étienne PHILIPPE

Cela va être mélangé avec du ciment, donc, il y aura beaucoup de camions pour transporter le ciment, beaucoup de camions pour transporter les entrants, parce que cela n'a pas été précisé sur l'augmentation du trafic, mais c'est un autre sujet. Mon inquiétude, c'est simplement que j'ai cru comprendre que c'est une roche qui, une fois qu'elle est broyée, est remise comme cela sous le sol. Dès qu'il y a de l'eau, il y a un phénomène qui va être diffusé, les différentes particules dont était composée cette roche, parmi lesquelles des métaux lourds, etc. Qu'est-ce qui nous garantit à ce niveau-là, au niveau des recherches, etc., que ces métaux lourds ne vont pas diffuser, sur le très long terme, à travers nos sources, etc. ? Et donc, polluer nos réservoirs d'eau, etc. C'est ça, mon inquiétude.

J'ai un puits chez moi, est-ce que je pourrais encore l'utiliser ? Je ne suis pas sûr. D'ailleurs, je vais prélever de l'eau et puis je vais faire faire une analyse. Et dans 5 ans, 10 ans, si cette mine se fait, je referai une analyse. Et on verra bien.

M. Éric GLOAGUEN, Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)

C'est une très bonne question. Ce qu'il faut comprendre, c'est que l'on est en domaine de socle, vous avez des aquifères. L'eau va se trouver là où les roches sont altérées, les granits, les micaschistes, toutes les espèces de roches que l'on va trouver ici, c'est l'altération de surface qui va permettre le stockage de l'eau. L'exploitant propose de descendre à plus de 75 mètres de profondeur, c'est-à-dire que c'est plus profond que la mine de tungstène de la bosse. La mine de la bosse, cela a été travaillé sur une hauteur de 75 mètres maximum. Ils seront en dessous et, de toute façon, ils ne seront pas au même endroit. Cela veut dire qu'ils sont en dessous de l'horizon qui est altéré, très nettement en dessous. Et à partir du moment... vous pouvez faire l'essai vous-même : prenez un morceau de granit qui est un bloc comme un pavé, par exemple. Essayez de faire entrer de l'eau dedans.

M. Étienne PHILIPPE

Mais je suis désolé, c'est les résidus. Tous ces résidus-là, une fois qu'ils sont en farine, agglomérés à du ciment, c'est quoi la durée de vie du ciment, s'il y a des infiltrations d'eau ? C'est combien de temps ? Pourquoi est-ce que l'on est obligé de refaire des viaducs, de vérifier, etc. ? Parce que le béton, le ciment, cela ne tient pas si longtemps que cela. Non, mais ceux qui sont en profondeur, il y aura quand même des écoulements d'eau.

M. Éric GLOAGUEN, Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)

C'est justement ce que propose de gérer l'exploitant. Il vous a indiqué qu'il va tout faire pour colmater d'éventuels drains. Encore faut-il déjà qu'il y ait des drains, des fractures. Et ensuite, il va complètement boucher les trous. Ce n'est pas une éponge, c'est une masse de ciment.

M. Étienne PHILIPPE

Des études montrent que le ciment, le béton, etc., en gros, au bout de 100 ans, cela commence à souffrir.

M. Éric GLOAGUEN, Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)

En surface, Monsieur, en surface. Parce que les eaux qui se chargent en CO², cela devient de l'eau acide. Si vous mettez de l'acide sur du ciment, faites le test, cela va faire une ébullition, cela va attaquer le ciment.

M. Étienne PHILIPPE

Je crois qu'il y a quelqu'un qui connaît mieux le sujet que moi, alors...

M. Thierry PANCHAUD

J'interpelle le monsieur du BRGM. Vous nous dites, vous connaissez tous la pierre, le granit, vous prenez un morceau de granit, c'est plus compact. Vous n'allez pas nous dire que sur des centaines de mètres à la ronde, un bloc de granit est un monolithe sans faille. Vous ne pouvez pas dire cela, parce que ce n'est pas vrai. Ce n'est jamais vrai dans la nature.

M. Éric GLOAGUEN, Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)

Il y a tout à fait des failles. Mais après, la question c'est : est-ce qu'il y a de l'eau qui circule dedans ou pas ?

M. Thierry PANCHAUD

Oui, mais ne comparez pas cela à une pierre, parce que vous nous prenez pour des imbéciles.

M. Éric GLOAGUEN, Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)

Absolument pas, Monsieur.

M. Nicolas Le MÉHAUTÉ, Commission particulière du débat public

Une autre question que vous posiez tout à l'heure, vous parliez de la couverture sur les résidus en surface. 250 ans, c'était la durée que vous citiez, la durée de vie.

Intervention hors micro

M. Éric GLOAGUEN, Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)

Vous parlez de géomembrane d'étanchéité.

Intervention hors micro

M. Nicolas Le MÉHAUTÉ, Commission particulière du débat public

Sur ces résidus de surface, finalement, quid du devenir ? Est-ce qu'il y a une géomembrane, comme a l'air de le penser Monsieur. Qu'est-ce qui est prévu ?

M. Christopher HEYMANN, Imerys

Les plans ne sont pas encore finalisés. Il y a plusieurs solutions, il y a des géomembranes, il y a des argiles. Il se trouve que l'on est tout de même dans une mine de kaolin dans laquelle la perméabilité du kaolin est excessivement faible. Les argiles sont aussi des solutions pour des zones de stockage de stériles miniers. Des argiles, il y a des formations géologiques qui sont là depuis des centaines de millions d'années et qui ne laissent pas passer l'eau.

Donc, la question de la solution technique finale, c'est une bonne question. Vous avez raison de la challenger, mais elle n'est pas encore finalisée. Je vous invite à rediscuter tout le long du projet quand il continuera, pour discuter de ce point précis.

Il y avait une question qui a été posée, je me permets d'intervenir parce qu'elle a été posée sans micro, l'acidification due au stérile. On pourrait avoir d'autres confirmations. Le granit ne présente pas de soufre dedans, de sulfure. L'acidification des eaux dans les stériles miniers, donc qui ne sont effectivement pas forcément stériles, c'est dû au soufre qui est soumis à l'action de l'eau et de l'oxygène, et qui va se transformer légèrement en acide sulfurique, et donc des écoulements acides. Dans le cas du granit, ce n'est pas du tout le cas. Il n'y a aucun sulfite, c'est-à-dire d'espèces soufrées. Il n'y a pas de possibilités que ces stériles génèrent de l'acidité. Ensuite, sur la farine, je précise la granulométrie, on est sur quelque chose qui est entre 20 et 300 microns, essentiellement. On est quand même au-dessus de la farine, c'est une poudre fine qui est comblée avec du ciment. Et la question du volume de ciment, il y a des études qui sont faites sur la résistance mécanique et les résistances de ces bétons. C'est pour cela que l'on est obligés d'ajuster très précisément la quantité de ciment pour que l'on ait ces tenues mécaniques et ces tenues chimiques dans le temps. C'est pour cela que l'on n'a pas encore exactement tous les volumes, cela dépend un peu de la recette justement à faire, en fonction notamment de la granulométrie.

M. Nicolas Le MÉHAUTÉ, Commission particulière du débat public

Quand vous parlez des solutions techniques qui seront finales concernant la couverture, à quelle échéance les aurez-vous ? Quel complément peut-être de suivi en termes d'écoulements de surface et sortant de la carrière ?

M. Christopher HEYMANN, Imerys

Je répondais sur le côté technique pur. Sur le *timing*, je vais peut-être laisser Fabrice répondre.

M. Fabrice FRÉBOURG

Sur la partie des écoulements, M. GLOAGUEN a rappelé les grandes idées sur le granit et comment se comporte l'eau. On a cette étude hydrogéologique qui est toujours en cours. J'ai noté tout à l'heure au passage une question du collectif sur : quand est-ce que la fiche eau sera disponible ? Elle devrait être, normalement, mise en ligne la semaine prochaine. Cette étude est longue, parce qu'elle demande d'être très précise sur le comportement de cette eau, à la fois en surface et en souterrain, et notamment dans les premières parties qui ne vont pas être touchées ou presque pas touchées par l'exploitation du lithium, puisque celle-ci est prévue, encore une fois, très en profondeur. Ce comportement de l'eau, que l'on n'attend pas beaucoup dans les zones profondes du granit, sera modélisé très finement à la fin de l'année, à partir du moment où l'on aura pu faire des tests très précis sur le comportement de ces zones faillées dans le granit.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Merci. Il y avait une question sur le biochar.

M. Christopher HEYMANN, Imerys

On veut s'assurer d'abord techniquement que l'on a une solution qui permet de recomblir les galeries. La solution la plus « facile » techniquement, c'est le ciment. Il y a des alternatives. Vous parlez du biochar, il y en a d'autres. Il y a le métakaolin qui, lui aussi, permet une activation, une sémantation, mais avec des taux de CO² par production beaucoup plus faibles. Ce sont des pistes qui seront envisagées dans la vie du projet. Pour l'instant, on parle de ce que l'on sait, c'est-à-dire le ciment.

Les autres solutions, aussi, il faut comprendre qu'en raison des réglementations, les taux d'ajout de solutions alternatives, c'est-à-dire les SCM en anglais, les solutions de cimentuse alternative, ne peuvent pas être forcément de 100 %. Il faut donc aussi se référer aux normes qui nous permettent de substituer une partie de ce ciment par des solutions qui sont à moindre taux de CO². Pour nous, c'est évident que le ciment est une source de CO² externe, scope 3, comme on l'appelle, que l'on cherche à tout prix à réduire pour le produit. Mais d'abord, on veut une solution qui fonctionne, et on voit dans quelle mesure on peut substituer par des solutions qui sont plus avantageuses.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Il me semble qu'il y avait une question, là. Voilà, je vous retrouve. Il vous faut un micro.

Mme Pascale LANDEMAINE, habitante Échassières

Je voulais juste savoir si j'avais bien compris que l'eau altérait les surfaces, enfin, ce qui était en surface, mais que tout serait enterré dans le fond. Et il n'y a pas d'eau en fond, c'est ça ? Tout à l'heure, on nous a dit que c'était l'altération avec l'oxygène et l'eau en surface qui pouvait...

M. Christopher HEYMANN, Imerys

L'eau va se mettre dans les endroits qui sont poreux. La majorité de la porosité est en surface, subsurface, jusqu'à une trentaine ou cinquantaine de mètres. Plus on descend, moins il y a de porosité, donc, moins il y a d'eau. L'eau n'est plus dans un aquifère. Après, elle va aller dans ce que l'on appelle l'eau fissurale. Les fissures sont souvent silicifiées dans le granit de Beauvoir. Elles se tiennent bien. Je rappelle qu'on a fait 30 000 m de sondage dans le granit. On analyse toutes les structures, toutes les fissures. On sait quand même qu'il y a assez peu de chances qu'il y ait de grandes circulations d'eau. Toutefois, il peut y en avoir. C'est là que Fabrice parlait d'études assez longues. On fait des piézomètres profonds. Donc là, on va aller voir dans le granit, on va voir si ces piézomètres se remplissent d'eau. Si l'on fait un essai de pompage dans ce piézomètre, est-ce que l'eau va se recharger rapidement ? Définir en débit, en mètre cube par heure, quelle est l'infiltration d'eau, mais on sait qu'elles seront très localisées.

Mme Pascale LANDEMAINE, habitante Échassières

Donc il y a beaucoup moins de risques ? Plus on est profond, moins il y a de risques.

M. Christopher HEYMANN, Imerys

Tout à fait. Plus on est profond, moins il y a de risques. Et on a les techniques aussi pour colmater les fissures s'il y en a.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

On entre dans les derniers moments du débat. Les personnes qui ne se sont pas encore exprimées, je vous invite à le faire maintenant. Et il y a une question ici, pour l'instant, que j'avais notée. Les personnes qui ne sont pas exprimées, Madame ? On a en plus un petit déficit côté dames. Et voilà, vous, Madame. Mais d'abord, Monsieur là-bas. Allez-y, et Monsieur, ensuite.

Mme Ludivine MONTGIRAUD, Échassières

Bonsoir. Je travaille à Échassières. J'habite à 25 km de là. J'ai besoin d'une voiture. Donc économiquement, j'ai besoin de ma voiture pour travailler, pour vivre. Cela fait 25 ans que je suis ici. On a suggéré le vélo, la marche, les transports en commun. Je ne vois pas comment je viendrai. Alors après, effectivement, je conçois qu'il faut être écologique. On aime tous la nature. On est tous écolos. On a tous une part d'écologie en nous. Mais à un moment donné, il faut savoir aussi être raisonnable. Parce qu'après, à ce moment-là, on revient en marche arrière. Et puis, on revient à la charrette et au cheval. On a tous des portables ici. On est conscients.

Intervention hors micro

Donc après, je ne dis pas... Voilà. Moi, le thermique, lithium, je n'ai pas d'a priori là-dessus. On me dit, qu'il faut la décarbonation des véhicules. Je n'y vois aucun inconvénient. On est en France. En France, je pense qu'on est un pays où il y a énormément de normes, de contrôles. On a la DREAL, le BRGM, le gouvernement. Il y a Imerys qui... quand même, on voit... Enfin, pour vous, c'est des menteurs. Pas de problème. Mais il faut tout de même écouter tout ce qu'ils

ont à dire. Ils ne sont pas tout seuls à décider de tout. Il y a des contrôles. Et à un moment donné, il faut croire, parce que si l'on ne croit en rien, à ce moment-là, on met tout en doute, tout le monde.

Je ne sais pas, de tout ce qu'Imerys a pu dire, je ne les crois pas à 100 %. Mais ils avancent. On voit qu'ils essaient d'avancer. Il y a des études qui ne sont pas finies, certes. Mais on les voit travailler, nous, d'Échassières. Je suis à Échassières. Et on les voit travailler. Il y a une coordination. Ils essaient de faire leur maximum. Et ils essaient d'amener les réponses avec l'aval de tous les organismes indépendants qu'il peut y avoir, à eux aussi.

À ce moment-là, vous êtes contre, d'accord. Vous revenez avec votre calèche et votre cheval, et vous nous faites vos signaux de fumée. Oui, il faut contrôler, il ne faut pas les laisser faire ce qu'ils ont envie de faire. Mais à un moment donné, il faut revenir les pieds sur terre. On est un pays industriel. Tout le monde dit que l'on a exporté l'industrie. Cela fait des emplois. C'est une économie aussi. Et pour faire vivre la France, il faut de l'économie. Et là, on a 600 emplois qui arrivent dans l'Allier, d'autant plus.

Applaudissements

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Est-ce qu'on est d'accord que vous n'attendez pas de réponse particulière ? OK. On va passer à Monsieur. Il y a Monsieur d'abord. Vous êtes déjà pas mal intervenu. On va faire intervenir les gens qui ne sont pas encore intervenus ce soir.

M. Joseph CARREIRA, Stop Mines 03

Bonsoir, Joseph, de Stop Mines 03. Pourrait-on avoir accès à tous les sondages de reconnaissance et tous les résultats des sondages de reconnaissance, y compris sur les piézoz, s'il vous plaît ? Que l'on puisse y jeter un œil.

Et deuxième sujet, je m'étonne de ne pas avoir une contre-expertise au BRGM et à tout ce que peut nous dire aujourd'hui Imerys. On n'a aucune position d'une contre-expertise qui est mise en place aujourd'hui.

Applaudissements

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Sur les piézoz ?

M. Christopher HEYMANN, Imerys

Oui, sur les piézoz, on va fournir plus d'éléments, notamment le 30 mai, si je ne dis pas de bêtises, pour la réunion qui porte sur l'eau. Après, il y a de grosses bases de données. On vous donnera plutôt une synthèse, pour que ce soit digeste. Pour toutes les données sondages, c'est un peu le même problème. Je parlais d'un million de données. On a des logiciels spécifiques qui nous permettent de cartographier tout cela en 3 dimensions. Il faut un logiciel pour lire ces données-là. Après, vous pourriez aller à la carothèque, observer des carottes. Sincèrement, je ne lance pas un appel pour qu'il n'y ait pas 200 personnes viennent à la carothèque, mais ponctuellement, on pourra faire une visite, ouvrir des boîtes aléatoirement, si vous voulez, et vous faire votre propre idée. Je pense que c'est le mieux.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Réponse BRGM ?

M. Patrick d'HUGUES, Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)

Effectivement, pour l'instant, on n'a pas été mandatés ni par l'industriel, ni par l'État. Pour autant, on est en discussion avancée à la fois avec l'État et avec l'industriel. Donc, je n'ai pas d'annonces à faire, mais il y a de fortes chances que le BRGM puisse être impliqué dans cette revue du projet.

Il y a le BRGM, il y a d'autres acteurs en France qui peuvent également être mobilisés.

Intervention hors micro

M. Nicolas Le MÉHAUTÉ, Commission particulière du débat public

Le micro, s'il vous plaît.

M. Joseph CARREIRA, Stop Mines 03

Il n'y a que les résultats du BRGM du passé, et tout ce qui a été fait jusqu'à présent. Si aujourd'hui, le BRGM revient travailler sur le sujet du projet EMILI, c'est très bien. Mais il n'y a pas de contre-expertise, il n'y a pas un autre organisme autonome qui peut faire une contre-expertise au BRGM.

M. Patrick d'HUGUES, Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)

Oui, alors, je vais donner la parole à l'État, mais je vais juste préciser une chose, c'est que le BRGM – je regarde mon collègue qui connaît ça mieux que moi –, je pense que c'était un projet des années 80. Là, on est sur un projet totalement différent que nous avons pas *designé* nous-mêmes. Donc, on n'a pas *designé* ni le procédé, ni les travaux. Ce n'est pas un projet BRGM, aujourd'hui. C'est un projet qui est porté par l'industriel, sur lequel nous, nous pouvons apporter, vous avez vu avec mon collègue géologue, mais nous avons aussi d'autres compétences sur l'hydrogéologie, sur les procédés, donc nous pouvons apporter toutes ces compétences-là.

Une fois de plus, ce qu'a fait le BRGM dans les années 80, on est quasiment 40 ans après. Donc on n'est plus du tout dans le même contexte. Mais je vais donner la parole à l'État.

M. Lionel LABELLE, Chef d'unité interdépartementale Cantal, Allier, Puy-de-Dôme, à la DREAL

La question de la validité, la fiabilité des données que l'on a dans l'étude d'impact, elle est fondamentale. Et si, effectivement, on a des doutes, à un moment donné, sur les résultats d'études qu'a pu mener Imerys, le Code de l'environnement prévoit que l'État puisse demander une expertise tierce. Alors, c'est vrai que le BRGM est un tiers expert auquel on se réfère fréquemment pour les questions liées au sous-sol, mais il peut y en avoir d'autres. Et puis le besoin d'expertise tiers peut aussi apparaître pour d'autres champs que le sujet des eaux souterraines. On est sur un dossier qui est complexe et ce n'est pas exclu, effectivement, que l'État puisse faire appel à un tiers expert pour éclairer le sujet et, au final, pouvoir proposer à la Préfète une position la plus pertinente possible.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. On va prendre les deux dernières questions. Il y avait la dame ici. Et cela va être dur de choisir la dernière. Monsieur.

Mme Stéphanie LATOUR

Merci, Stéphanie. J'ai une question à poser sur le suivi écologique. Dans le DMO, dans le dossier du maître d'œuvre, vous dites qu'un inventaire écologique complet avait été réalisé en 2019 à l'occasion de la demande de prolongation de permis. Moi, je n'ai pas trouvé cet inventaire, parce que vous mettez même une note de bas de page où vous renvoyez à un lien qui n'est que le dossier de demande de prolongation, mais il n'y a pas d'inventaire. Donc, je voulais savoir si l'on pouvait, à titre individuel ou pour une association, disposer de cet inventaire complet de 2019.

Et vous dites ensuite que vous ferez un inventaire complémentaire qui devrait arriver, je pense, en fin 2024, selon l'agenda. Pareil, est-ce que l'on pourra disposer de ces résultats, à titre d'une des associations ou à titre individuel ?

Et vous dites aussi qu'une fiche concernant les enjeux pour le milieu naturel sera disponible au moment du débat public. Alors, est-ce que vous avez cette fiche ? Est-ce que j'ai raté quelque chose ou est-ce que ça sera disponible peut-être plus tard ?

Et je n'ai pas fini, parce que j'ai un peu de temps encore. Vous dites qu'il y aura aussi dans les mesures... Ce que je voulais savoir par rapport aux inventaires écologiques, c'est si vous avez fait réellement des inventaires vous-mêmes ou votre bureau d'études, ou si ces inventaires sont basés sur une littérature existante, pour celui de 2019. Celui qui est en cours, je ne sais pas. Parce que, parfois, la littérature existante date déjà de pas mal d'années, donc ce n'est plus très fiable, à mon avis.

Et vous proposez aussi, dans les mesures, de poursuivre ces suivis écologiques de manière annuelle, des inventaires annuels, une fois que la mine sera en activité. Donc, toujours pareil, est-ce que l'on pourra avoir accès à ces données une fois que la mine sera en activité, à ce monitoring pendant l'activité de la mine ? Merci.

M. Christopher HEYMANN, Imerys

Merci pour vos questions. Je vais essayer de répondre aux quatre, cinq questions, dans le même temps. La première, sur l'inventaire qui a été mené par mica, effectivement, dans le cadre de l'extension de la carrière kaolin, et donc qui avait été mené en 2019-2020 et qui a donné lieu à une autorisation des services de l'État en 2021, c'est une anomalie. Parce que l'on pensait de l'avoir mis en ligne sur le site EMILI, mais en tout cas, il n'y a aucune raison qu'il soit gardé dans une armoire. Donc on le mettra en ligne, et si besoin, on pourra vous le communiquer directement.

Sur la partie études complémentaires qui sont en cours, elles sont menées par un bureau d'études qui s'appelle Écosphère, qui a commencé des inventaires fin 2022, puis sur toute l'année 2023, et qui sont encore poursuivis aujourd'hui sur des compléments, avec deux choses. La première, c'est un inventaire assez large sur un périmètre qui est à peu près celui du permis exclusif de recherche, qui va donner les grands ensembles et les grands habitats. Et ensuite, un périmètre beaucoup plus fin d'inventaire de terrain, sur la partie même du site de Beauvoir, avec notamment la partie qui est pressentie pour accueillir l'usine de conversion. Cette étude est en cours de compilation. Et donc, elle

devrait être disponible, probablement, non pas à la fin de l'année, mais dans le milieu de l'année. C'est le deuxième élément.

Concernant la fiche pédagogique sur l'eau, elle est aussi en cours... Pas sur l'eau, pardon. Celle sur l'eau est très attendue aussi. Celle sur la partie milieu naturel est en cours de rédaction, et je pense que d'ici une quinzaine de jours ou trois semaines maximum, elle devrait être disponible. Pour tout vous dire, on a donné la priorité à la compilation de toutes ces données.

Et cela m'amène à votre quatrième point, qui est la bibliographie. Effectivement, Écosphère, comme la plupart des bureaux d'études qui interviennent sur les milieux naturels, va se documenter dans les bases de données auprès des associations qui portent aussi ces inventaires locaux, et je pense notamment aux inventaires qui sont faits dans le cadre de Natura 2000. Je pense aussi notamment aux inventaires qui sont faits par le CEN Allier, dont il y a la directrice ici présente, Mme COURNEZ, qui sont à même de compléter les inventaires qui peuvent être faits sur une année, au moins une année complète, puisque c'est la norme aujourd'hui.

On a inventorié beaucoup de taxons, donc beaucoup d'espèces, y compris les bryophytes, donc les lichens, etc. Pour vous dire à quel point ces études-là ont été faites de façon très poussée.

Et je terminerai par deux éléments. Le CEN Allier, le Conservateur des espaces naturels, nous accompagne aujourd'hui sur le suivi écologique de la carrière des Kaolins, avec notamment le suivi écologique dédié aux mesures ERC (éviter, réduire, compenser) sur la carrière des Kaolins. Et donc, le CEN Allier est amené à faire des suivis complémentaires. Et, pas sur ce projet ici, mais d'une façon générale, Imerys est accompagné par l'UMS PatriNat, c'est la branche dédiée au patrimoine naturel du Muséum d'histoires naturelles, sur des expertises plus génériques sur les réhabilitations de carrière, etc. C'est aussi un atout important pour nous sur notre savoir-faire.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Merci. De nouveau, le micro, s'il vous plaît. Rapidement, parce que l'on est vraiment en train de terminer notre réunion.

Mme Stéphanie LATOUR

Est-ce qu'Écosphère mène lui-même, ce bureau d'études, des inventaires de faune, par exemple, sur le terrain ?

M. Christopher HEYMANN, Imerys

Oui, tout à fait. Je l'ai peut-être mal précisé, mais il y a eu plus de 80 jours de présence par une dizaine de personnes expertes sur le terrain en 2023.

Mme Stéphanie LATOUR

Faune et flore ?

M. Christopher HEYMANN, Imerys

Faune et flore, zone humide, caractérisation des habitats, phytosociologie. Écosphère et la filiale hydrosphère pour tous les milieux aquatiques aussi.

Mme Stéphanie LATOUR

OK, merci.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Oui, si le Conservatoire des espaces naturels veut répondre, allez-y.

Mme Estelle COURNEZ, CEN Allier (Conservatoire des espaces naturels)

Estelle COURNEZ, Directrice du Conservatoire des espaces naturels de l'Allier. Oui, pour préciser, parce qu'en effet, sur ces questions environnementales, le Conservatoire est engagé auprès d'Imerys, mais sur l'autorisation de carrière de Kaolins, donc sur l'épisode encore en cours, mais précédent. Ils nous ont informés en effet du projet de lithium, sur lequel ce n'est pas le rôle du conservatoire de mener les études environnementales préalables aux autorisations administratives. Donc, c'est pour cela qu'il y a le bureau d'études Écosphère qui, bien sûr, va s'alimenter du travail que l'on réalise, qui est la mise en œuvre des mesures compensatoires.

Notre rôle est d'être aux côtés de l'ensemble des acteurs, pour mettre en lumière ce que l'on sait en termes d'enjeux de biodiversité. Et une fois que les bureaux d'études transmettent leurs études, notamment aux côtés des services de l'État, on est là pour justement apporter notre regard, notre connaissance du territoire, parce que, parfois, il y a des bureaux d'études qui débarquent et qui n'ont pas un regard suffisant. Mais le Conservatoire, on est une association indépendante, certes agréée, mais qui va suivre... Enfin, aujourd'hui, on suit, comme vous, tout ce qui se réalise comme étude. Et bien sûr, on ne manquera pas de signaler s'il y a des choses qui ont été omises, s'il y a des impacts qui nous

semblent importants, puisque pour nous, notre objet, c'est la biodiversité. C'est bien avant tout éviter, réduire, et le « compenser » n'arrive qu'en bout de course. Mais là, on laisse ensuite les services de l'État juger, puisque c'est bien le rôle des services de l'État. Nous, nous sommes là en tant que conseil. Et éventuellement, si le projet doit se faire et qu'on le juge suffisamment acceptable, dans ce cas-là, c'est là où l'on prend la décision éventuellement d'accompagner pour les mesures compensatoires. Mais cela nous est arrivé, sur beaucoup de projets, de ne pas aller, malgré le fait que l'on nous proposait de mettre en œuvre les mesures compensatoires, parce que l'on estimait justement que ce n'était pas assez exigeant.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Merci. Donc, on a une dernière question. Je vois des mains qui se lèvent. Je suis désolé, on va devoir gérer cette frustration des questions qui ne pourront pas être posées, mais on gardera un petit temps après. Mais pour les personnes qui sont sur YouTube, cela ne va plus être possible. Allez-y, Monsieur.

M. Jean-Michel BLOT

Oui, bonjour. Alors, je n'habite pas à Échassières, mais j'habite à Nades, ce n'est quand même pas très loin, donc on peut considérer que je suis un local.

Voilà, j'avais une question. Alors, je suis un peu en retard, parce que j'ai levé la main il y a longtemps. Cela correspond à la norme IRMA, mais peut-être un peu au-delà. J'aurais voulu avoir quelques précisions sur la gouvernance qui peut être mise en place, puisque l'on voit bien dans cette salle qu'il y a quand même un problème peut-être de confiance réciproque. Et je crois qu'Imerys semble vouloir faire preuve de transparence. Et je voudrais savoir si cette transparence peut aller plus loin. Par exemple, par la mise en place d'un Comité de surveillance auquel seraient associés les habitants, les associations, les élus locaux, que sais-je ? Et devant lequel Imerys serait tenu de faire un rapport régulier de comment fonctionne cette mine, quels sont les problèmes qui sont rencontrés, les mesures qui sont faites. Ce comité pouvant peut-être par ailleurs avoir un petit budget qui pourrait être pris sur les redevances, par exemple, pour demander des expertises complémentaires. Voilà. Pour que ce dialogue, que moi, je trouve intéressant, même si certains le trouvent inutile, puisse se prolonger tout au long de la vie. Merci.

Applaudissements

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Du côté d'Imerys, sur la constitution d'un comité des données.

M. Christopher HEYMANN, Imerys

Je me retourne, parce qu'effectivement, on avait une diapositive sur ce sujet-là. Peut-être pour reprendre un élément que vous avez évoqué, et, je pense, qui est important à rappeler, c'est que la discussion avec les partenaires locaux, les habitants, les associations, etc., ne s'arrête pas à la fin du débat public. Le législateur a prévu – et si je dis des bêtises, les services de l'État me corrigeront – une phase qui s'appelle « Ici, la concertation continue » et qui va se prolonger, vous le voyez, jusqu'à l'enquête publique administrative et réglementaire des dossiers de demande d'autorisations du projet industriel. Donc, toute cette phase va durer quasiment deux ans. Elle va commencer à l'issue du débat public.

Parallèlement à cette phase de concertation continue qui est liée au processus de débat public, vous avez un certain nombre d'enquêtes publiques qui sont ici matérialisées sur ce schéma, certes un peu complexe, mais qui sont des moments sur lesquels le public est amené à se prononcer sur les dossiers complets avec les études d'impact de l'ensemble du projet. Donc, ce sera le cas pour la première enquête publique pour les dossiers pilotes, la galerie exploratoire et l'usine pilote de concentration. Puis, ce sera le cas probablement sur les documents d'urbanisme qu'il faudra modifier. Et enfin, l'enquête publique qui portera sur les dossiers finaux. Et je vais laisser ma collègue Daniela peut-être compléter sur d'autres dispositifs qui sont prévus, notamment dans le cadre du choix du standard IRMA.

M. Nicolas Le MÉHAUTÉ, Commission particulière du débat public

Oui, puisque la question, c'était pendant la durée de vie de la mine.

Mme Daniela LIEBETEGGER, Imerys

Oui. Alors, dans le cadre de IRMA, c'est prévu de mettre en place des comités de suivi. Cela veut dire, dans notre cas, pour, en fin de compte, chaque site. Cela veut dire le site ici, à Échassières, le site à la Fontchambert et le site à la Loue. Ces comités, on va faire une proposition de qui sera dans ces comités. Mais en fin de compte, c'est vous qui allez décider qui vous voulez, qui vous représente dans ce comité. Dans ce comité, il y aura des règles, comment il va être mis en place, comment il va fonctionner, etc. Il y a des recommandations dans IRMA. On va venir, on va vous montrer ce qu'IRMA demande. Mais en fin de compte, c'est en concertation. Et c'est peut-être une chose que l'on va proposer à la CPDP dans la concertation continue dans le cadre de la CNDP, de peut-être intégrer cette discussion à cette

concertation : comment on va mettre en place ces comités de suivi ? Et cela, tout au long de la durée de vie de tout le projet.

M. Christopher HEYMANN, Imerys

Juste pour compléter sur ces comités de suivi, on le pratique déjà chez Imerys, sur de nombreuses carrières. Ce sont des comités qui ont lieu avec les différentes parties locales, une fois, deux fois par an, aux besoins, parfois agrémentés d'un comité scientifique dans lequel on vient présenter les résultats des études sur l'eau, les résultats des études sur les mesures sur la biodiversité.

Et là aussi, il y a beaucoup de nouveautés qui sont attendues dans le Code minier. Ce comité de suivi des sites est une des innovations ou un des nouveaux points de la réforme du Code minier, tout comme les garanties financières qui viennent renforcer, je dirais, le regard de l'État et des parties tierces sur un projet comme le nôtre.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Pour compléter sur ces éléments, on est bien en phase de débat public. À la fin de la phase de débat public, comme je l'ai indiqué au démarrage, la Commission particulière du débat public va faire un compte-rendu. Et à partir de là, il y a une décision sur continuité ou pas. Et dans ce cas, s'engagera forcément une concertation continue, s'il y a continuité. Mais s'il n'y a pas de continuité, il n'y aura pas de concertation continue.

Par ailleurs, sur ces questions, du côté de la salle annexe, a été posée la question d'un référendum sur la question dans l'Allier et dans le Puy-de-Dôme. C'est une question.

Du côté de la Commission nationale du débat public, on n'est pas sur des formes de référendum et de sondage, on est beaucoup plus attachés, comme je vous l'avais montré dans les principes de la CNDP, sur l'argumentation, et sur l'argumentation qualitative des points de vue. Donc, ce n'est plutôt pas un outil qu'on met en œuvre dans le cadre de nos concertations et de nos débats publics. Mais voilà une proposition qui est faite dans le cadre de ce débat.

Et enfin, comme vous l'indiquez, effectivement, on entend toute cette soirée, de façon un peu transversale, cette question de l'expertise, de la contre-expertise, de la donnée, de la fiabilité de la donnée qui pose, comme vous le dites, la question de la confiance, sur laquelle, effectivement, il faut amener des réponses concrètes sur les chiffres. Et comme on se l'est dit aussi, donner les zones d'incertitude, les marges de manœuvre, etc., dire à quel moment on en est aujourd'hui du débat, qui fait que l'on peut donner ou pas un chiffre, puisque, comme on l'a vu, il y a des études qui continuent à tomber, que l'on pourra présenter dans le cadre de certaines réunions publiques et d'autres données qui resteront dans le flou.

Voilà, on arrive sur la fin. Je voudrais vous remercier tous pour la qualité des échanges, la qualité d'écoute, vous préciser que l'on a encore beaucoup de rendez-vous, particulièrement sur ce mois d'avril. Dès demain, le rendez-vous à Saint-Bonnet sur la plateforme. Le 4 avril, à Montluçon. Ensuite, le 9 avril, une réunion sur transition et souveraineté. Le 16 avril, qui concernera plutôt l'extraction. Et puis d'autres outils, par exemple, le cahier d'acteurs. Le cahier d'acteurs, c'est les associations, les assemblées consulaires, les entreprises, les collectivités locales, qui peuvent donner leur avis sur un format préétabli.

M. Nicolas Le MÉHAUTÉ, Commission particulière du débat public

Et des particuliers.

M. David CHEVALLIER, Commission particulière du débat public

Et des particuliers aussi qui peuvent donner leur avis. Et on fera une première analyse de ces cahiers d'acteurs à partir du mois de mai, ce qui n'est pas courant dans le débat public, mais cela nous permet d'anticiper un peu ces questions.

Voilà. Merci beaucoup. Je vois que plein de gens s'en vont, donc je vous libère. Bonne soirée et à très bientôt.